



ANIMATION FONCIÈRE CAPTAGE PRIORITAIRE (VALENCE-ROMANS-AGGLO)

Journée technique d'information et
d'échanges ARRA²

23 mai 2023



- 1 CONTEXTE – PRÉPARATION DE LA MISSION SAFER
- 2 LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE PROPOSÉ
- 3 ANALYSE DE LA STRUCTURE FONCIÈRE
- 4 ANALYSE DE L'USAGE ET OCCUPATION AGRICOLE
- 5 LANCEMENT DE LA PHASE D'ANIMATION FONCIÈRE
- 6 LE RÔLE DES SAFER ET LEURS OUTILS SPÉCIFIQUES



SOMMAIRE



1

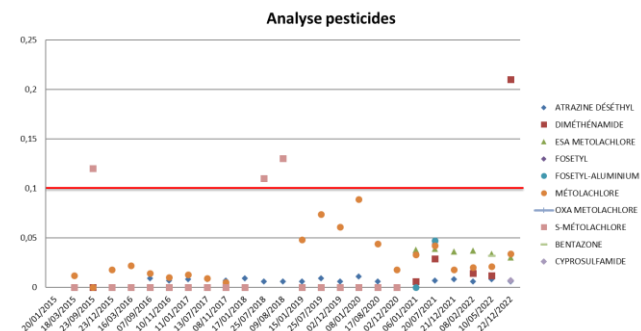
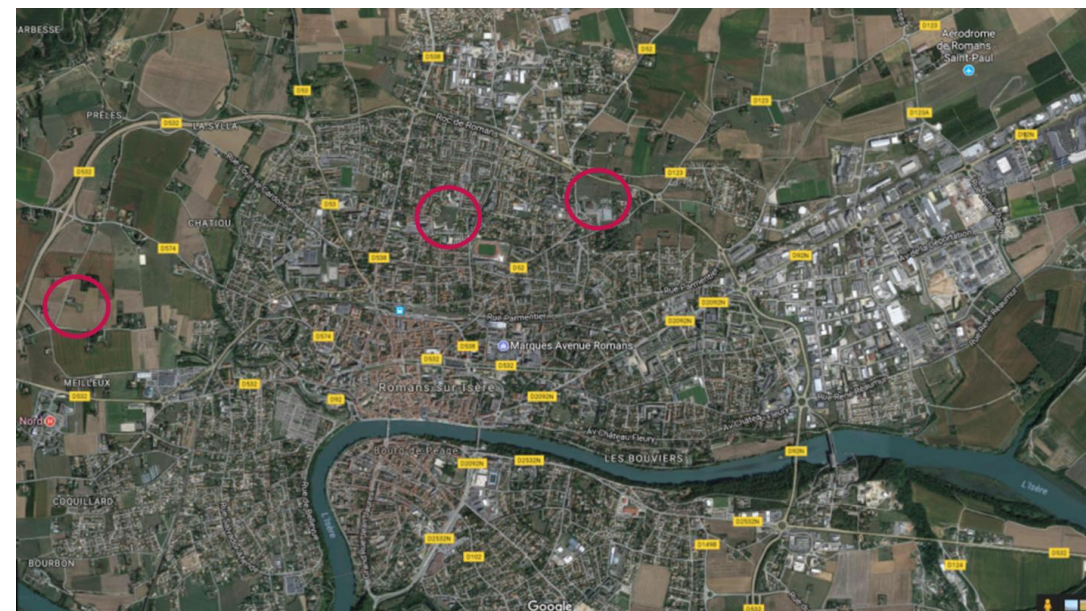
CONTEXTE – PRÉPARATION DE LA MISSION SAFER

Contexte

Le captage concerné est **l'un des trois captages prioritaires d'eau potable** qui alimente les communes de Romans-sur-Isère et Mours-Saint-Eusèbe. **Il est stratégique** pour sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants (11 000 habitants pour ce captage, 40 000 habitants pour les trois captages).

Il est très sensible aux pollutions par les pesticides : 3 épisodes de pollution avérés depuis 2015 aux herbicides (S-Métolachlore). Captage arrêté depuis mi-décembre 2022 suite à la pollution au Diméthénamide P.

Plusieurs actions réalisées depuis 2015 auprès des agriculteurs, mais pas suffisantes. **VRA sollicite le concours de la Safer** pour l'accompagner dans le lancement d'une animation foncière dont **l'objectif est de sécuriser l'usage du foncier dans le périmètre de Protection Eloigné (PPE)** du captage de Tricot situé sur la commune de Romans-sur-Isère.



Réflexion
technique

Préparation de la mission d'animation foncière sur le captage

Application de la méthodologie de réflexion proposée dans le cadre de l'étude de stratégie eau et foncier 2



Les questions préalables

1) Quels **enjeux présents** ? **Alimentation en eau potable - 10 000 hab.**

2) Quelle problématique / **quel sujet** ? **Eau parfois polluée (herbicide - S-métolachlore - pollution d'origine agricole)**

3) Quel **périmètre d'action** ? **Périmètre de Protection Eloigné**

4) Quel est l'**état souhaité** pour VRA ?

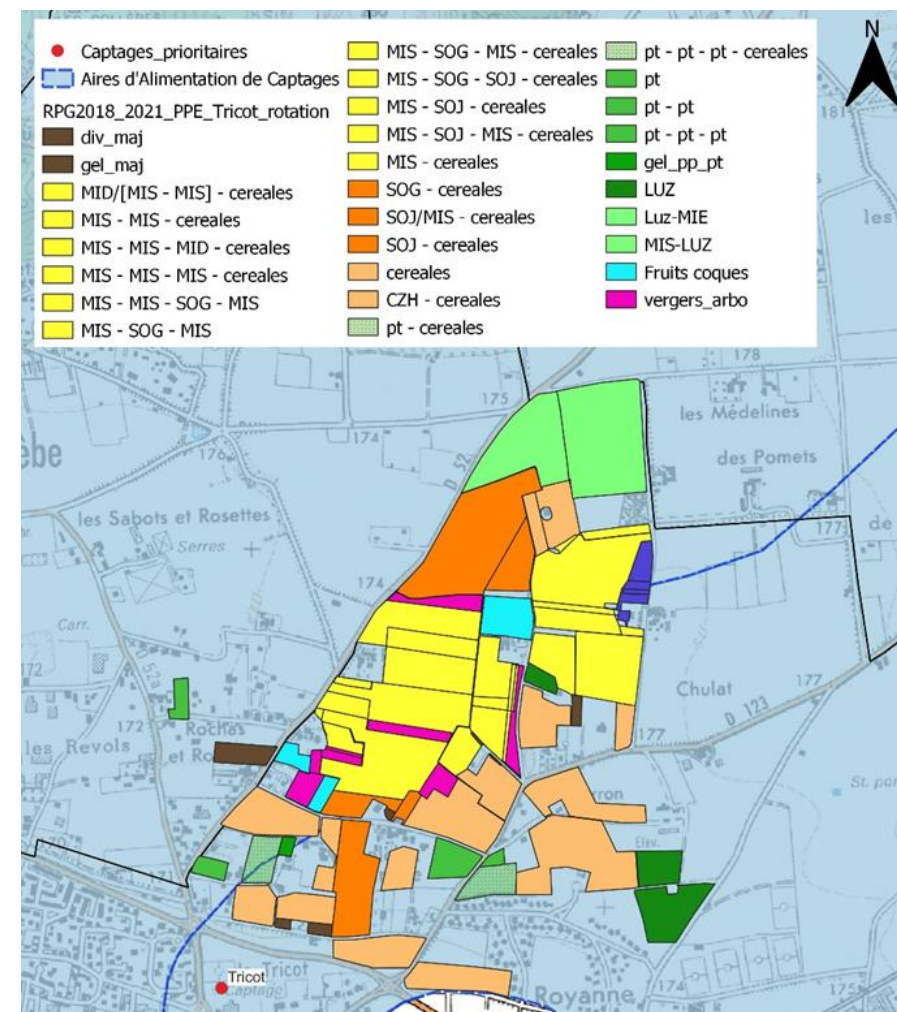
- **Résultats d'analyse conformes aux normes de potabilité**

- **Amélioration de la qualité de l'eau**

5) Quel **usage actuel** - **Etat des lieux** ?

Captage AEP sans interconnexion possible // Temps de réponse de la nappe très rapide // sol du PPE du captage « mort »

Etat des lieux: activité agricole essentiellement tournée vers les grandes cultures (colza, maïs, tournesol, soja, sorgho,...). Quelques surfaces sont en agriculture biologique (environ 13ha en 2021). Le reste des cultures peut être qualifié de cultures intensives



Préparation de la mission d'animation foncière sur le captage

Application de la méthodologie de réflexion proposée dans le cadre de l'étude de stratégie eau et foncier 2



Les questions préalables

5bis) Quels **outils déjà mobilisés** ? **PPE // AAC et zone de protection arrêté préfectoral**

Le PPE règlemente des activités qui ne sont pas en lien avec l'agriculture : constructions, voiries, dépôts ou stockages de produits chimiques, stockage d'hydrocarbures, excavations ou forations au delà de 4 m sous le sol, fertilisation des espaces verts
Il règlemente ou préconise des règles d'usage pour l'activité agricole :

- le dépôt ou stockage de produits chimiques
- Les puits existants seront mis en sécurité dans un délai de 2 ans, les installations seront contrôlées tous les 5 ans
- Il est vivement recommandé d'utiliser des pratiques alternatives au désherbage chimique ainsi que d'alterner les matières actives. L'application de ces produits devra respecter les codes de bonnes pratiques agricoles.

Concernant ces trois derniers tirets, des actions ont été mises en place :

- Par la direction départementale des territoires avec le contrôle des têtes de forage des puits d'irrigation et des aires de lavages
- Par l'Agglomération avec une analyse des pratiques phytosanitaires de 5 exploitations agricoles. Ces analyses étaient faites sur les pratiques aux champs et les pratiques de stockage et lavage à la ferme. Aucune hypothèse n'a été tirée. Les pratiques des 5 exploitants étaient conformes.
- Par l'Agglomération avec des accompagnements techniques auprès des agriculteurs mis en place pour utiliser des pratiques alternatives au désherbage.
- Par l'Agglomération avec des informations données aux prescripteurs agricoles du secteur sur le type de molécule retrouvée au captage.

Préparation de la mission d'animation foncière sur le captage

Application de la méthodologie de réflexion proposée dans le cadre de l'étude de stratégie eau et foncier 2



Les questions préalables

6) Evolution de l'usage souhaité

- A minima : 0 herbicide // Intermédiaire : 0 herbicide + 0 fongicide // Au maximum : agriculture bio – attention cependant aux nitrates car un apport de matière organique sur un sol qui ne fonctionne pas peut engendrer d'autres problématiques même si le captage ne se trouve plus dans un secteur nitrate.
- Permettre au sol de redevenir filtrant (régénérer le sol) en lui redonnant une vie organique (ex : en implantant des prairies extensives sans phyto // en assurant un décompactage du sol et en implantant une prairie pendant au moins 5 ans // en mettant en place des couverts végétaux même sur des périodes courtes (NB : la nouvelle PAC favoriserait les couverts végétaux))
- Face à la nouvelle pollution détectée, la situation est urgente et ne laisse plus de place à une temporalité quant à l'état final souhaité de la zone. La protection devra être maximale compte tenu de la sensibilité du captage et des enjeux de distribution d'eau potable

7) Quel **niveau d'intervention** ? Maîtriser l'usage du foncier et, si nécessaire, le foncier.

7bis) **Les outils adaptés** ?



Mise en place de diverses actions complémentaires

COURT TERME :

- Mesures d'urgence auprès des agriculteurs et prise en charge du binage par Agglo

Concerne 30 ha de cultures de printemps. Les agriculteurs concernés ont tous accepté les 2 passages de binage.

- Déterminer où démarre la pollution des eaux dans ce secteur à l'aide de prélèvements dans plusieurs puits

Une quinzaine de puits feront l'objet d'analyses courant avril (résultats attendus pour mi-mai).

- Information par courrier aux coopératives et négoce
- Courrier pour le lancement l'animation foncière

MOYEN TERME :

- Animation foncière
- Révision plan d'action captages prioritaires
- Révision DUP = création PPR b



Animation foncière Safer

Constat : le foncier présent dans le PPE du captage présente un intérêt général – la situation s'impose à tous et des solutions doivent être trouvées

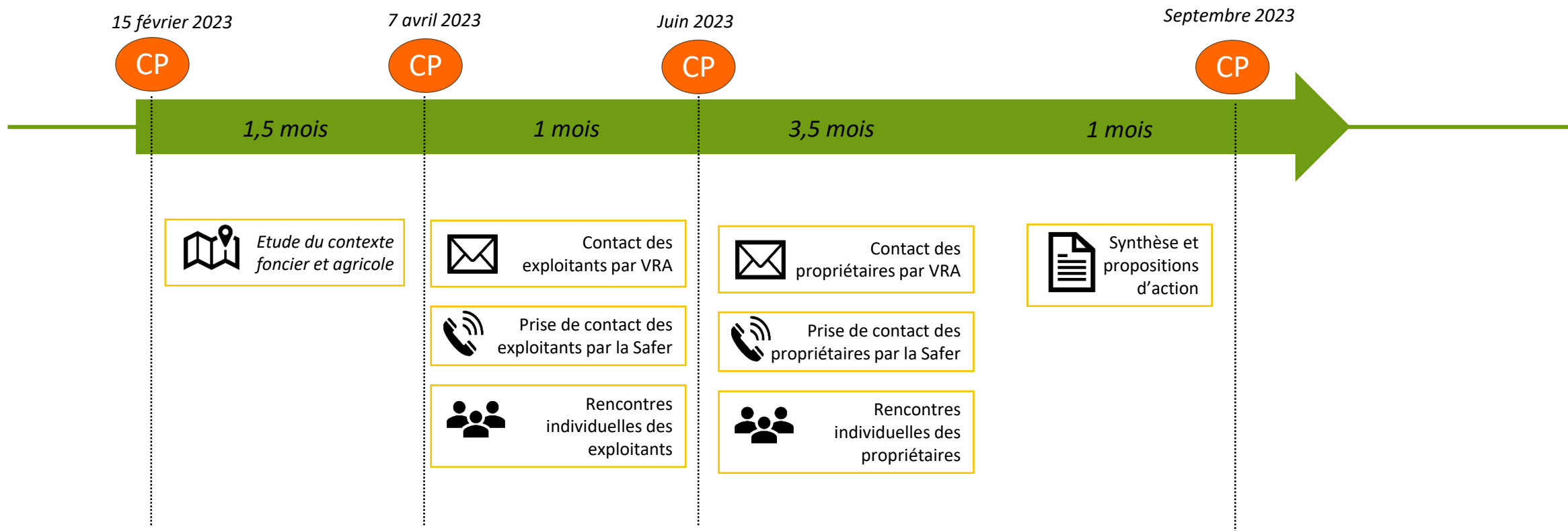
Objectifs de l'animation foncière :

Prendre contact et échanger avec l'ensemble des ayants-droits du foncier concerné afin de :

- **Présenter** l'enjeu eau, la problématique associée et l'évolution de l'usage souhaitée par VRA pour atteindre l'objectif de protection de la ressource en eau potable,
- **Echanger** sur l'identité des ayants-droits et l'usage actuel du foncier,
- **Expliquer** les solutions envisageables et les outils fonciers mobilisables pour accompagner une évolution de l'usage du foncier dans le PPE.

Permettre à Valence Romans Agglo et ses partenaires de mettre en place des actions et une stratégie foncière adaptées au contexte.

CONTEXTE – PRÉPARATION DE LA MISSION SAFER



Réunion de lancement

Objectifs :

- Historique, enjeux, état souhaité,
- Méthodologie, organisation, planning

Réunion intermédiaire

Objectifs :

- **Présentation des résultats de l'étude du contexte foncier et agricole,**
- **Finalisation de la définition des enjeux, de l'état souhaité et des leviers de négociations,**
- **Choix des outils foncier à priori adaptés et pouvant être proposés dans le cadre des rencontres**

Réunion complémentaire n°1

Objectifs :

- *Présentation des résultats de l'animation foncière auprès des exploitants,*
- *Définition de premières actions d'urgence concernant l'usage exclusivement*

Réunion de restitution finale

Objectifs :

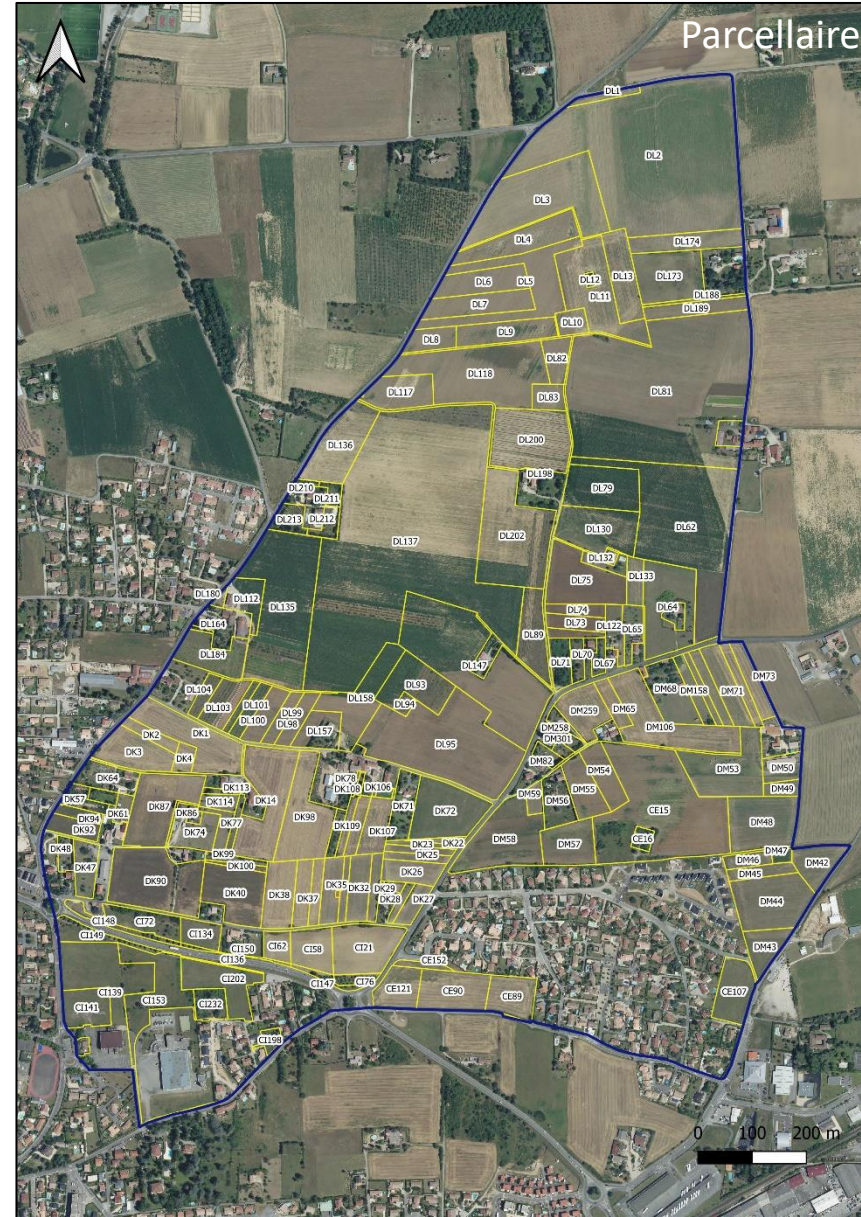
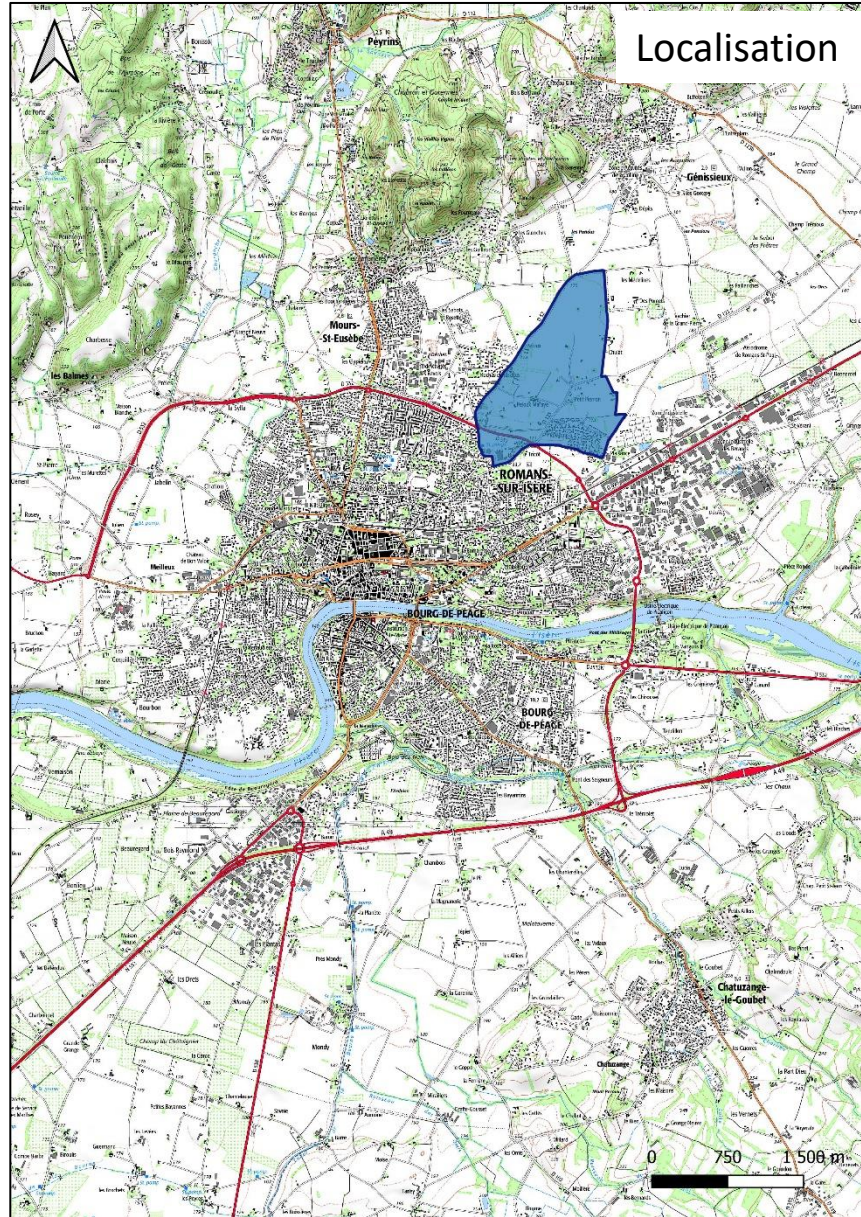
- *Présentation des résultats de l'animation foncière,*
- *Préconisations sur la stratégie foncière à adopter et les outils à mobiliser,*
- *Définition de la stratégie foncière*





2

LE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

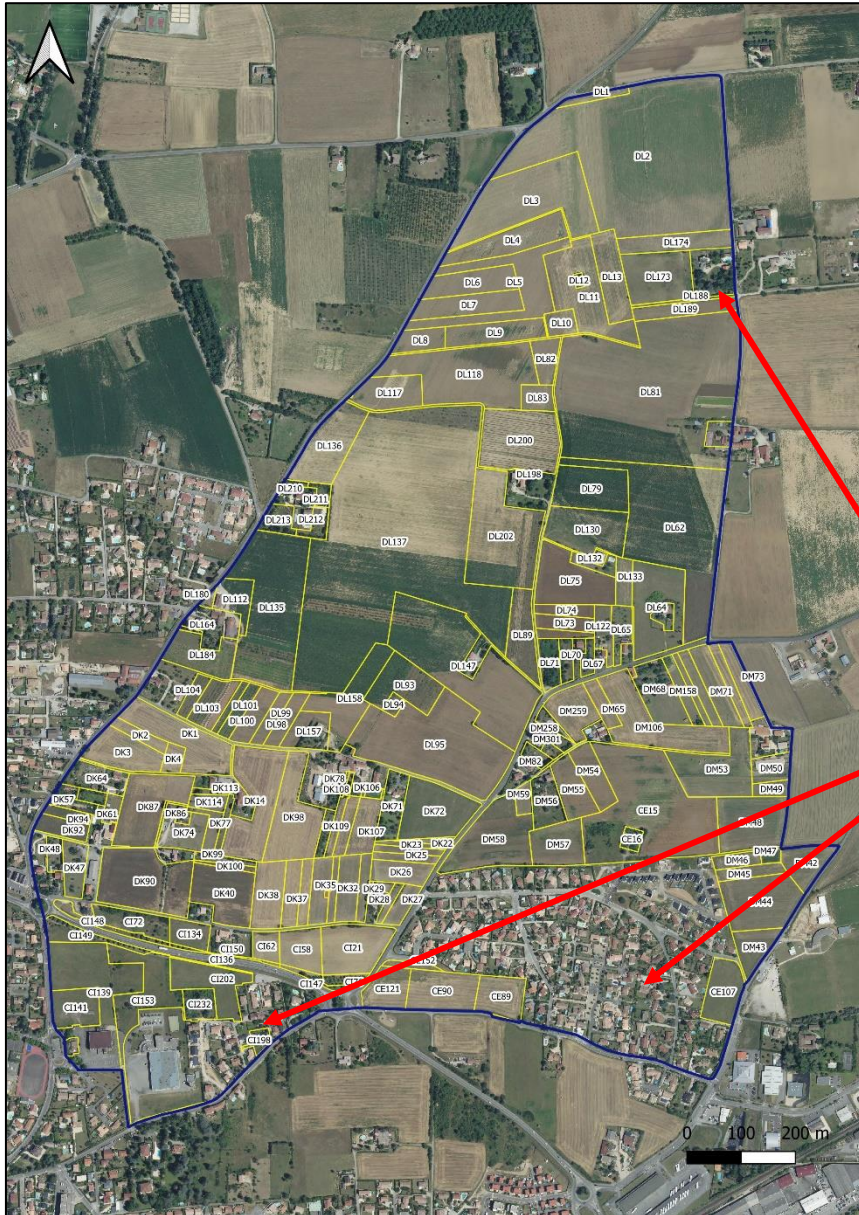
2 PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



- Commune de Romans-sur-Isère (26)
- 171 parcelles
- 130,95 ha
- 66 comptes de propriété
- 113 ayants-droits


 Contour du périmètre d'étude
 Limite cadastrale


2 PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

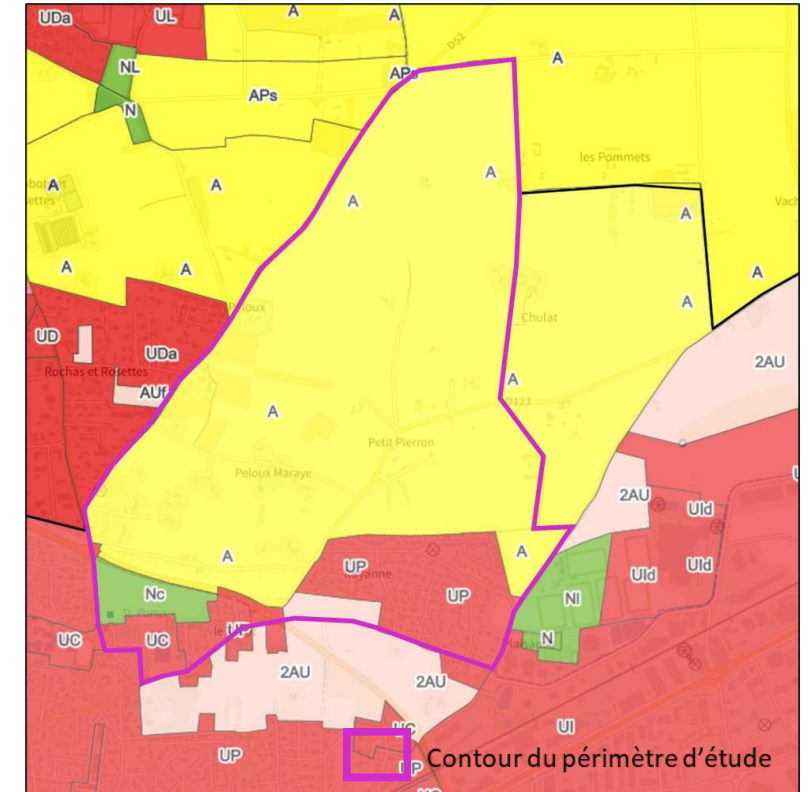


Exclusion :

- 45 parcelles supports de bâtis non agricoles et sans terrain d'agrément
- 2 zones urbanisées

 Contour du périmètre d'étude

 Limite cadastrale



Zonages du PLU concernés :

- A (Agricole)
- UP (Urbain pavillonnaire)
- Uc (Urbain, habitat et équipement collectif)
- 2AU (à urbaniser)
- Nc (naturelle, zone de protection captages)



3

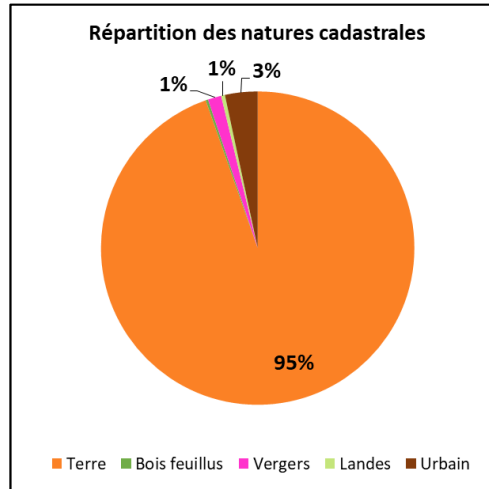
ANALYSE DE LA STRUCTURE FONCIÈRE ET PROPRIÉTÉ

3 3.1 : Nature fiscale dominante

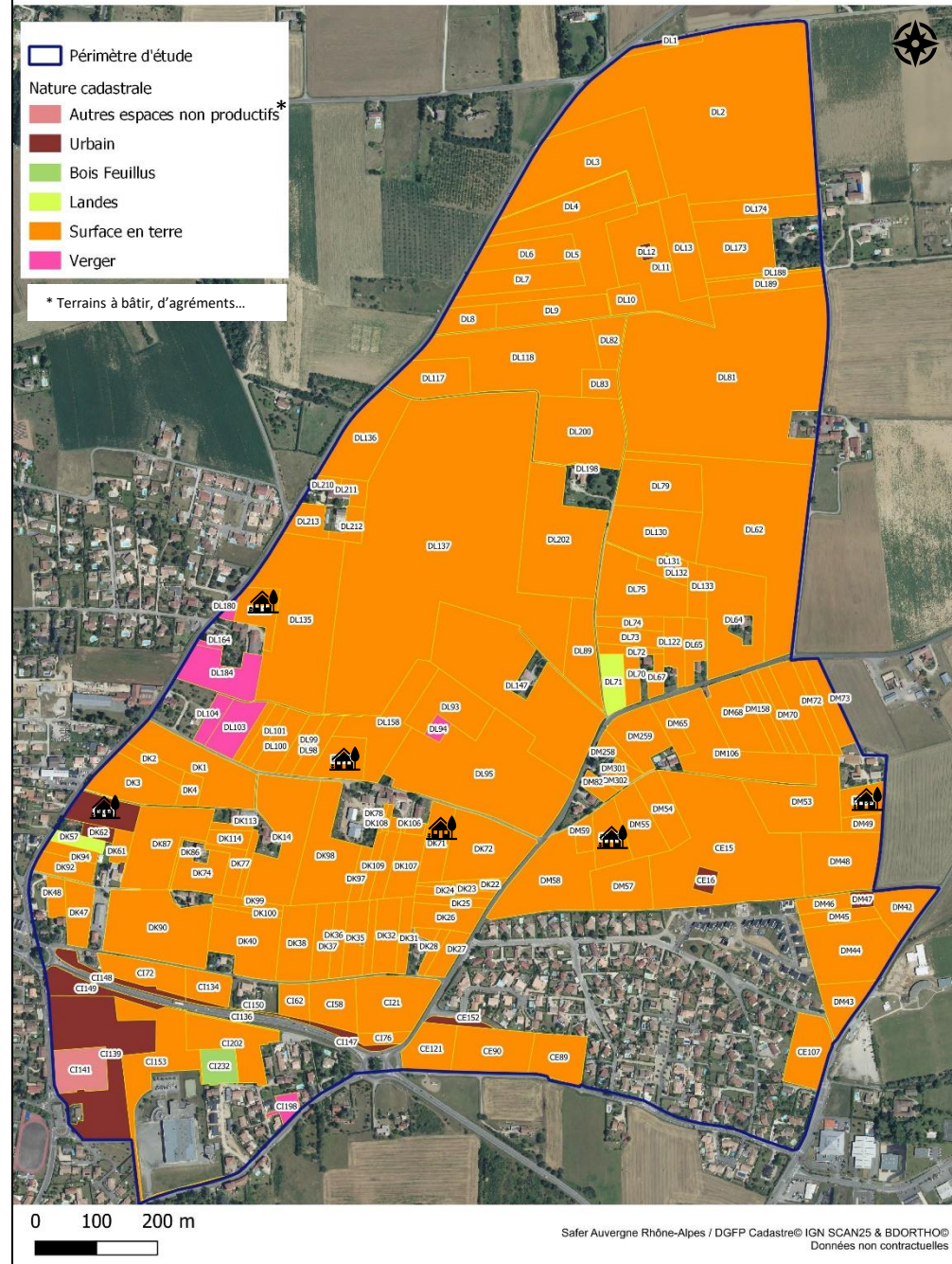
- Les parcelles cadastrées en terre ou en vergers – présumées à vocation agricole dominant largement : 96% des surfaces du périmètre
- A contrario : 0,65% des surfaces en nature de bois et landes et 3,35% des surfaces en nature de sol



6 parcelles comprennent du bâti



Nature fiscale dominante	Surface en terre	Bois feuillus	Vergers	Landes	Sol	TOTAL
Surface (ha)	124 ha	0,3305 ha	1,81 ha	0,5169 ha	4,4 ha	131 ha
% surface	94,6%	0,25%	1,4%	0,4%	3,35%	100%
Nb parcelle	149	1	7	2	12	171
% parcelle	87%	0,6%	4,1%	1,2%	7%	100%



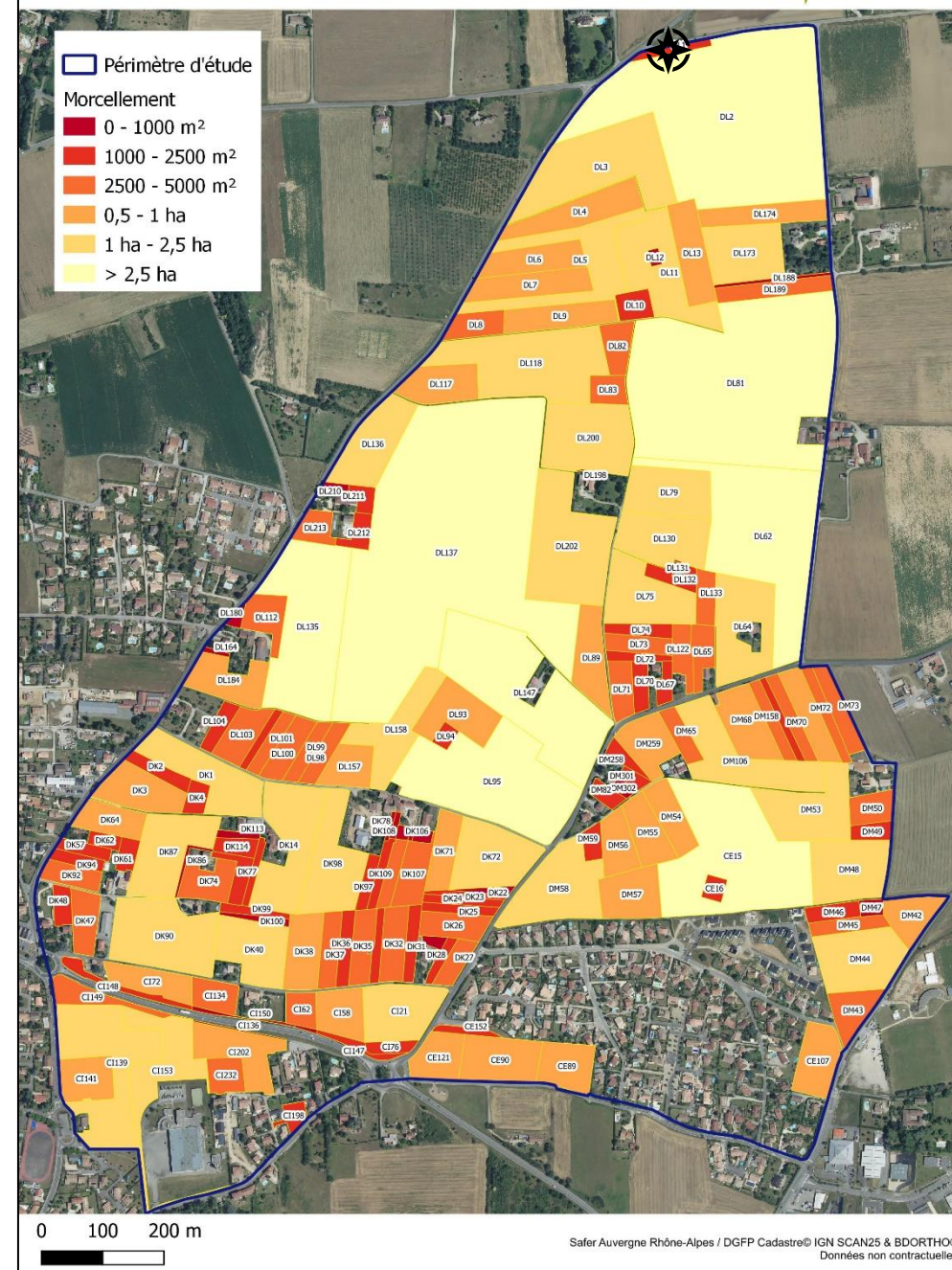
3.2 Morcellement parcellaire

Classe surface	Nb de Parcelle	% des parcelles	Surface cadastrale (ha)	% de la surface
≤ 1000 m ²	21	12%	1,14	0,9%
1000- 2500 m ²	45	26%	7,69	5,9%
2500- 5000 m ²	38	22%	13,39	10,2%
0,5- 1 ha	31	18%	21,08	16,1%
1- 2,5 ha	28	16%	40,76	31,1%
> 2,5 ha	8	5%	46,90	35,8%
Total général	171	100%	130,95	100%

- La surface moyenne d'une parcelle est de 0,77 ha
- Les parcelles présentent des situations contrastées
 - 21% des parcelles font plus d'1 ha
 - 38% des parcelles ont une surface inférieure à 2500 m²

Morcellement parcellaire

Commune de Romans-sur-Isère



3.3 Morcellement par compte

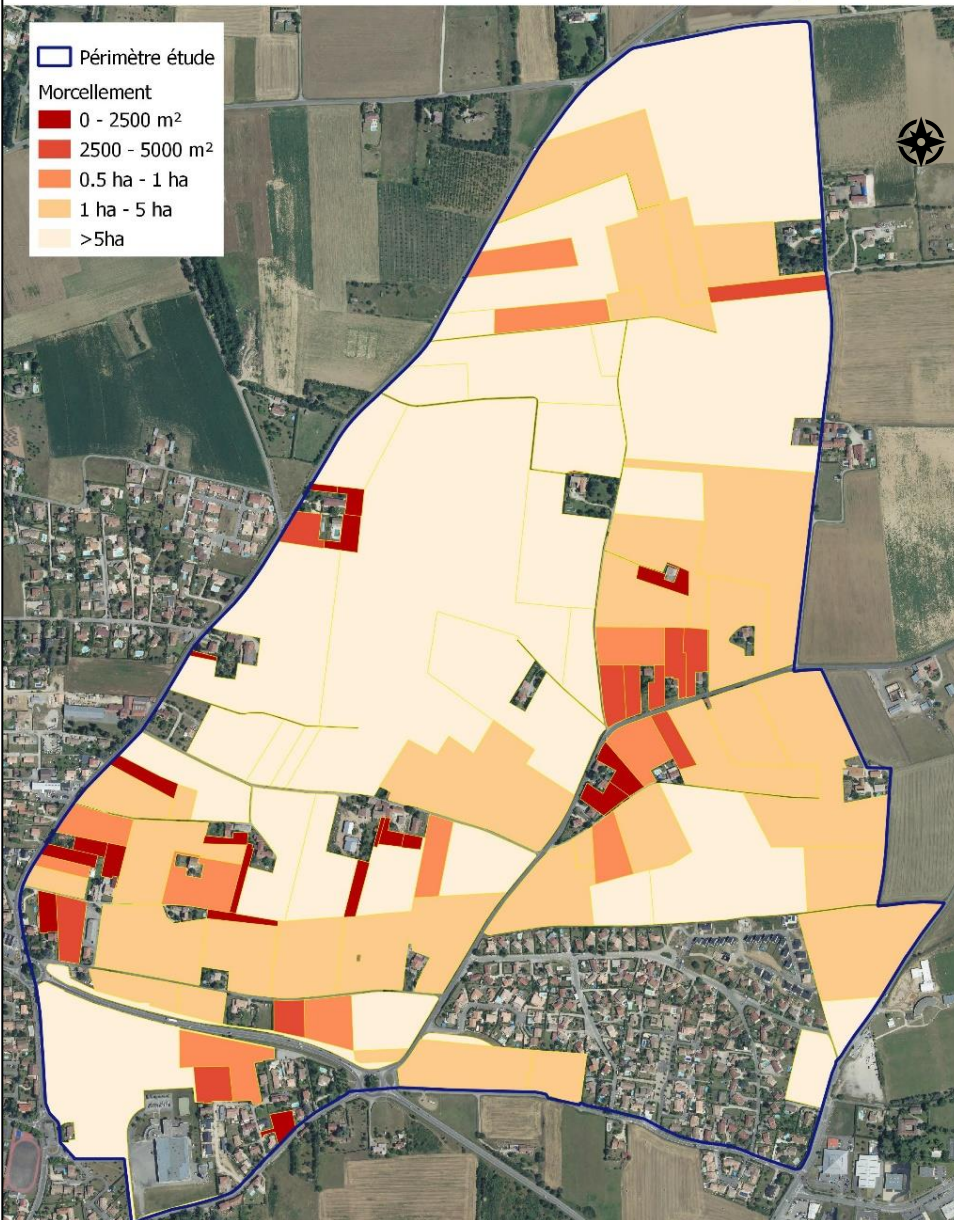
+ grand compte	19 ha
+ petit compte	28 m ²
Surface moyenne	1,98 ha/compte

Classe surface	Nb de comptes de propriété	% des comptes de propriété	Surface cadastrale (ha)	% de la surface
≤ 0,25 ha	20	30%	2,83	2,2%
0,25- 0,5 ha	10	15%	3,37	2,6%
0,5- 1 ha	10	15%	6,68	5,1%
1- 5 ha	19	29%	43,31	33,1%
> 5 ha	7	11%	74,76	57,1%
Total général	66	100%	130,95	100%

- 7 comptes de propriété détiennent 57,1 % des surfaces
- 40% des comptes détiennent 90,20 % des surfaces, ils ont plus de 1 ha en propriété
- 30% des comptes détiennent de petites surfaces (inférieures à 2500 m²) pour 2,2% de la surface

Morcellement par compte de propriété

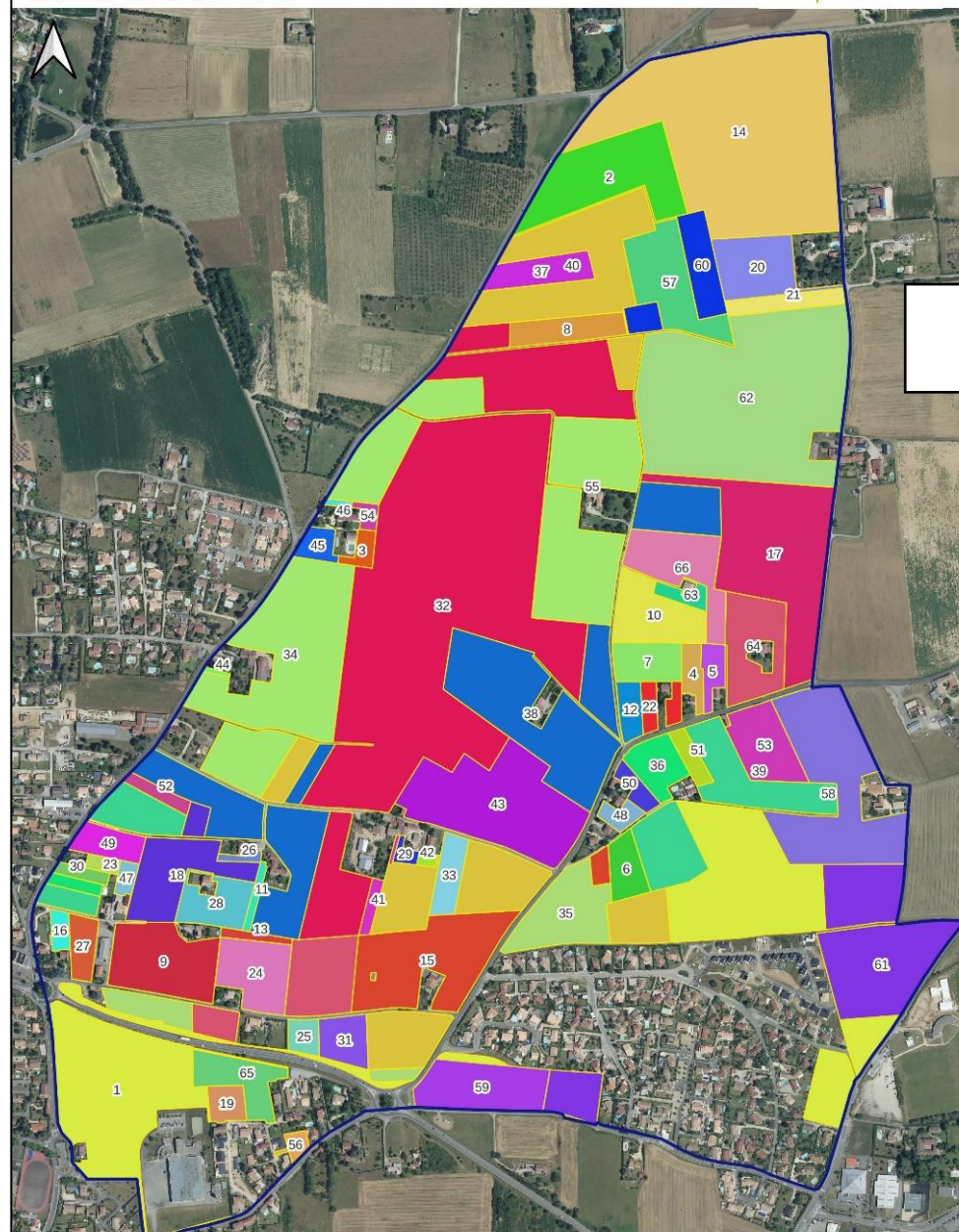
Commune de Romans-sur-Isère



0 100 200 m

Carte des propriétaires

Commune de Romans-sur-Isère



0 100 200 m

**66 comptes de
propriété**

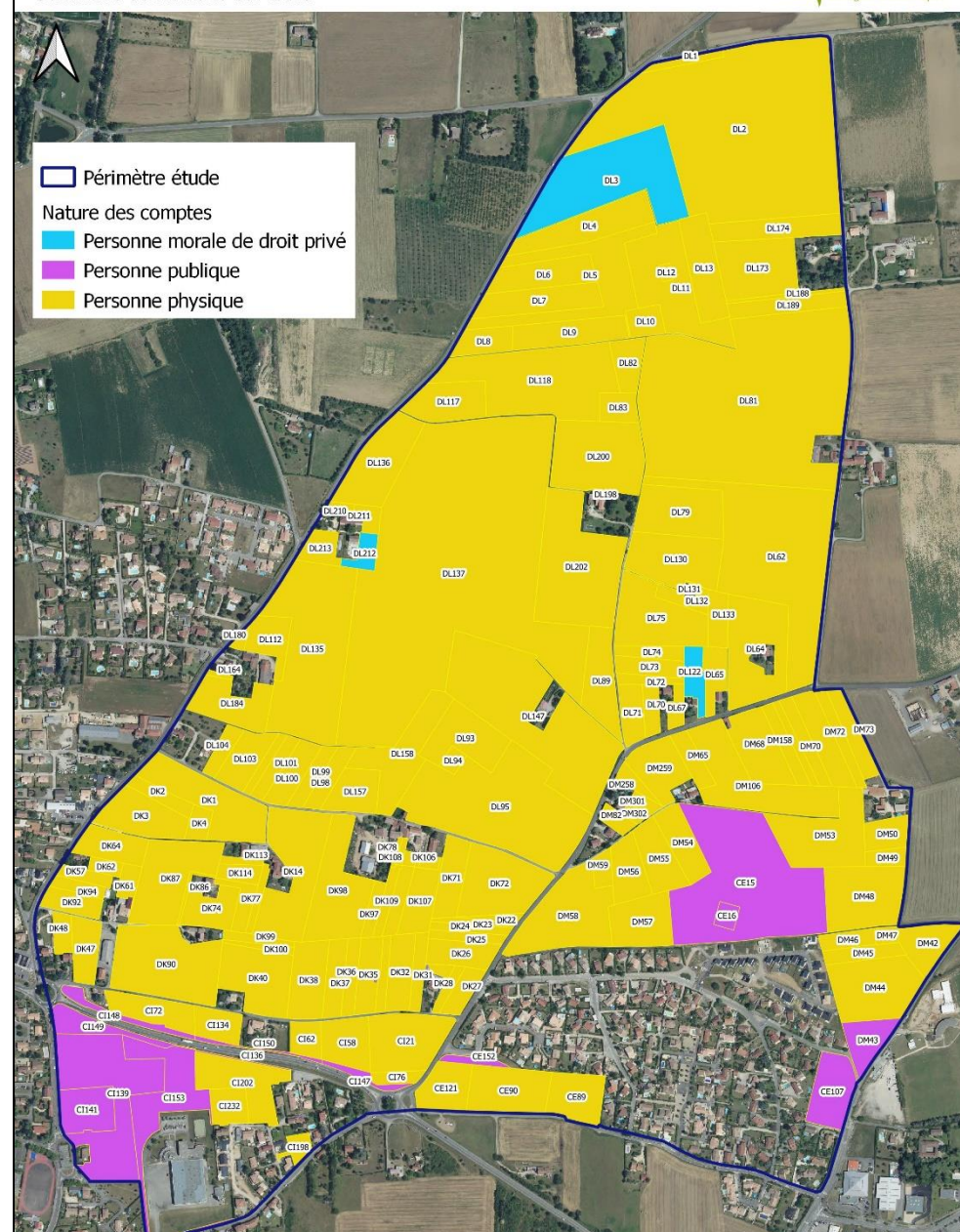
3.4 Nature des comptes de propriété

- Les parcelles sont quasi-exclusivement propriété de personnes physiques.
- 90% des surfaces sont détenues par des personnes physiques (94% des comptes)
- Seulement 1 compte personne publique (*commune de Romans*), détient 8% de la surface totale du périmètre soit 10 hectares
- 3 comptes personnes morales détiennent 2% superficie totale

Nature des comptes de propriétés	Nb parcelle	Surface (ha)	Nb compte
Personne morale de droit privé	3	3 ha	3
Personne physique	155	118 ha	62
Personne publique (commune)	13	10 ha	1
Total général	171	131 ha	66

Nature des comptes de propriété

Commune de Romans-sur-Isère



3.5 Nature de la propriété physique

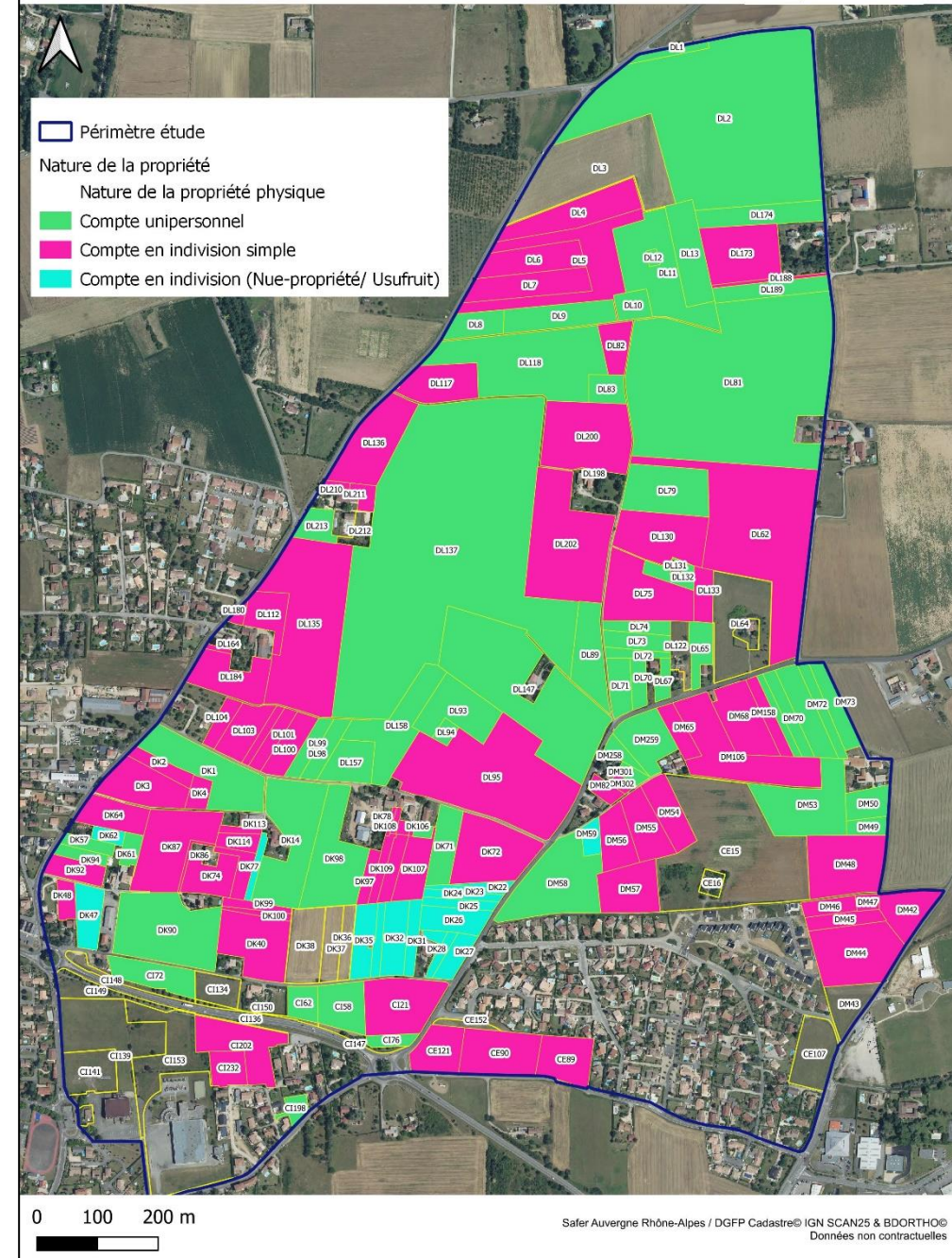
Répartition des comptes de personnes physiques par nature

Nature du compte	Nb parcelle	surface	% surface	Nb compte	% comptes
Compte en indivision démembrée (Nue-propriété/ Usufruit)	16	4 ha	3 %	6	10 %
Compte en indivision simple	75	49 ha	43 %	29	47%
Compte unipersonnel	59	62 ha	54 %	27	43%
Total général	150	115 ha	100%	62	100%

- 62 comptes pour 108 ayants droits
- 27 ayants droits sont propriétaires seuls (43% des comptes sont unipersonnels) et détiennent 54 % des surfaces
- 1 parcelle (C 158) identifiée comme présumée vacante et sans maître

Nature de la propriété physique

Commune de Romans-sur-Isère



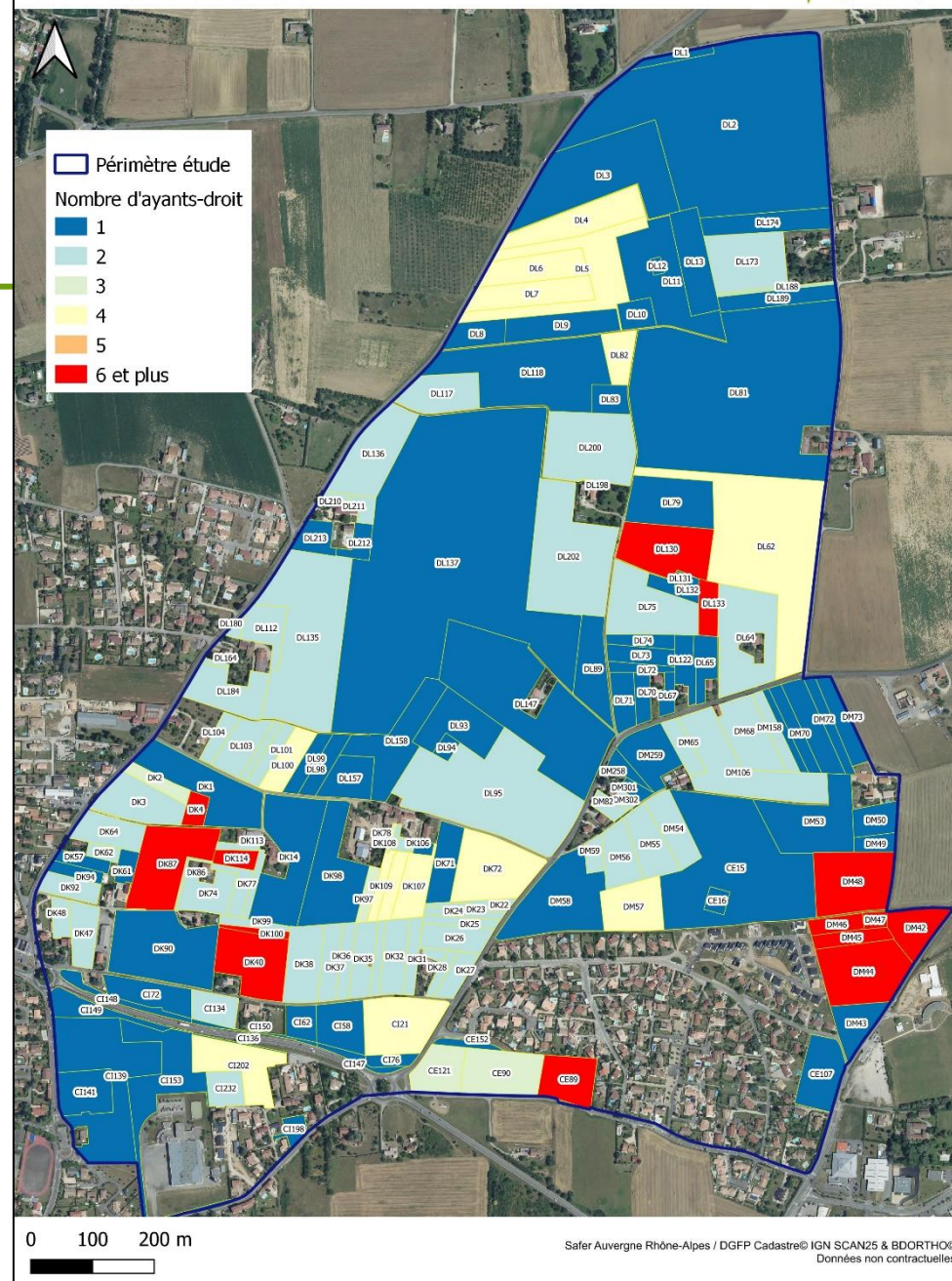
Répartition du nombre d'ayants droit (comptes en indivision)

Nombre d'ayants-droit	Nombre de comptes	Surface cadastrale (ha)
2	20	25,35
3	1	1,49
4	4	13,46
5	0	0
6 et +	4	8,45
Total	29	48,75

- **81 ayants droits sont propriétaires** en indivisions (57% des comptes) et détiennent **46 % des surfaces**
- **20/29 comptes de propriété sont des indivisions dites « simples »** - 2 indivisaires

Nombre d'ayants-droit par compte de propriété

Commune de Romans-sur-Isère



3.6 Données sur les propriétaires

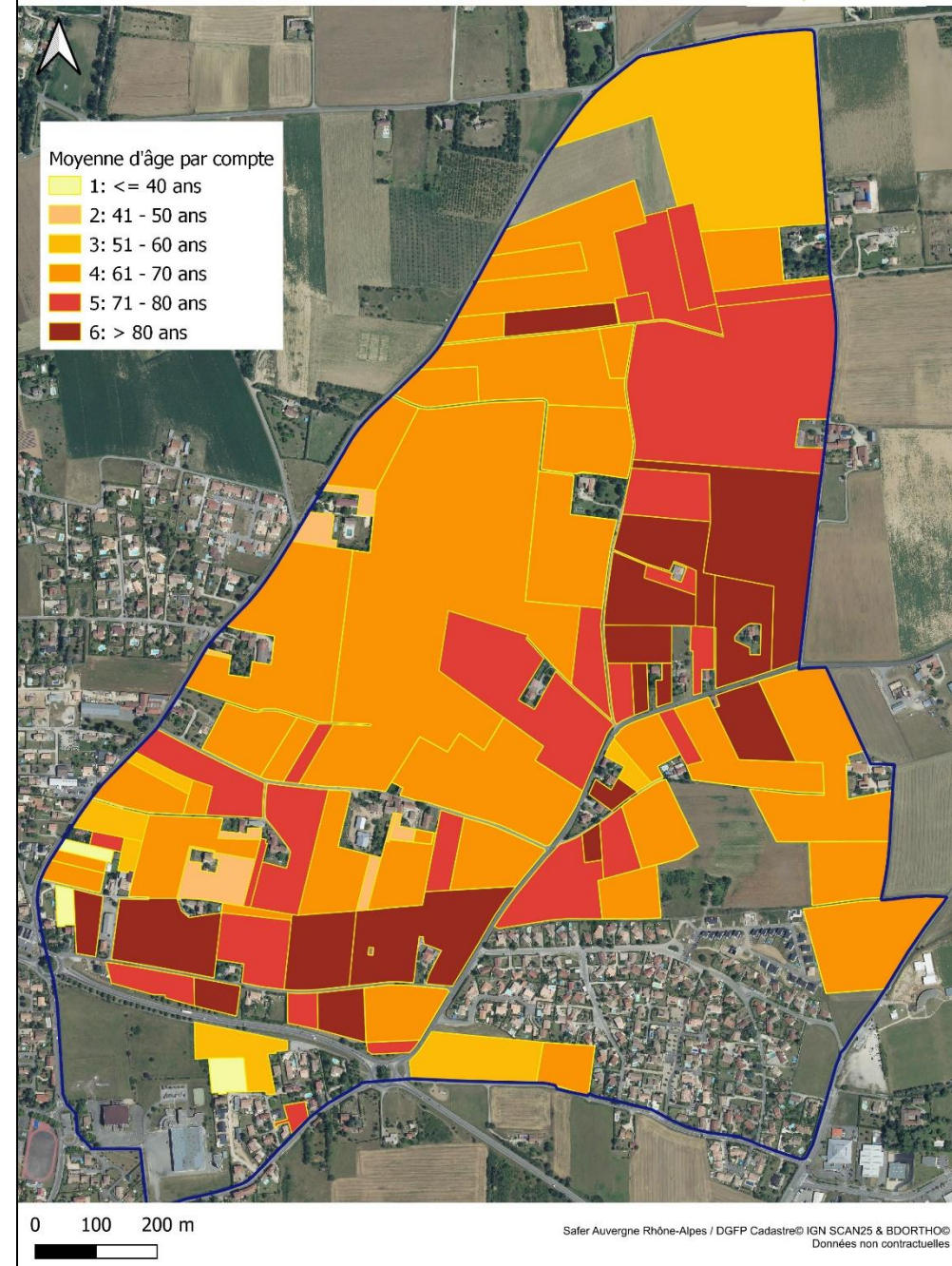
Classe âge des ayants-droit	nb d'ayants droit	%
≤ 40 ans	5	5%
40-50 ans	15	14%
50-60 ans	12	11%
60-70 ans	24	22%
70-80 ans	23	21%
> 80 ans	29	27%
Total	108	100%

Classe âge moyen des prop de chaque compte	nb de comptes	surface cadastrale (ha)
≤ 40 ans	7	1,72
40-50 ans	8	10,99
50-60 ans	12	51,79
60-70 ans	11	19,16
70-80 ans	20	30,98
> 80 ans	4	3,11
somme	62	117,76

- **48%** des propriétaires ont **plus de 70 ans**
- A l'inverse, seulement **5%** ont **moins de 40 ans**
- Plus de 38% des comptes ont une **moyenne d'âge supérieure à 70 ans** et détiennent près de 29% de la surface totale

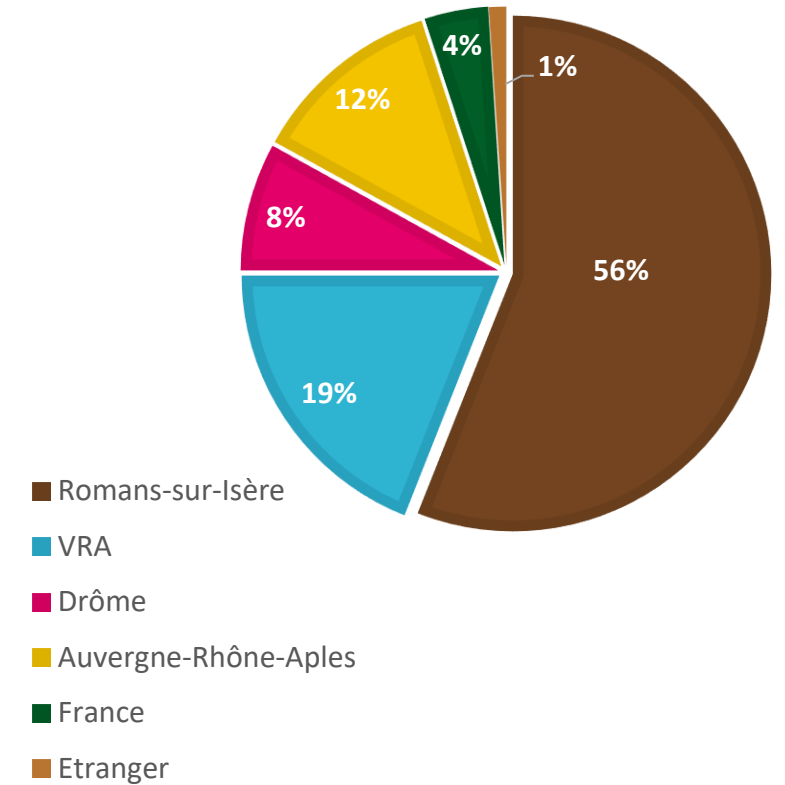
Moyenne d'âge par compte de propriété

Commune de Romans-sur-Isère



3.8 Domiciliation des propriétaires

Classe domiciliation	Nb. ayants droit	Part de l'ensemble des ayants-droit
Romans-sur-Isère	63	56 %
Communes de VRA	22	19 %
Autres communes de Drôme	9	8 %
Autres départements d'Auvergne-Rhône-Alpes	14	12 %
Autres régions de France	4	4 %
Etranger	1	1 %
Total	113	100%



- **56% des propriétaires habitent Romans-sur-Isère**
- **75 % des propriétaires habitent sur le territoire de VRA**

3.9 Mutations foncières

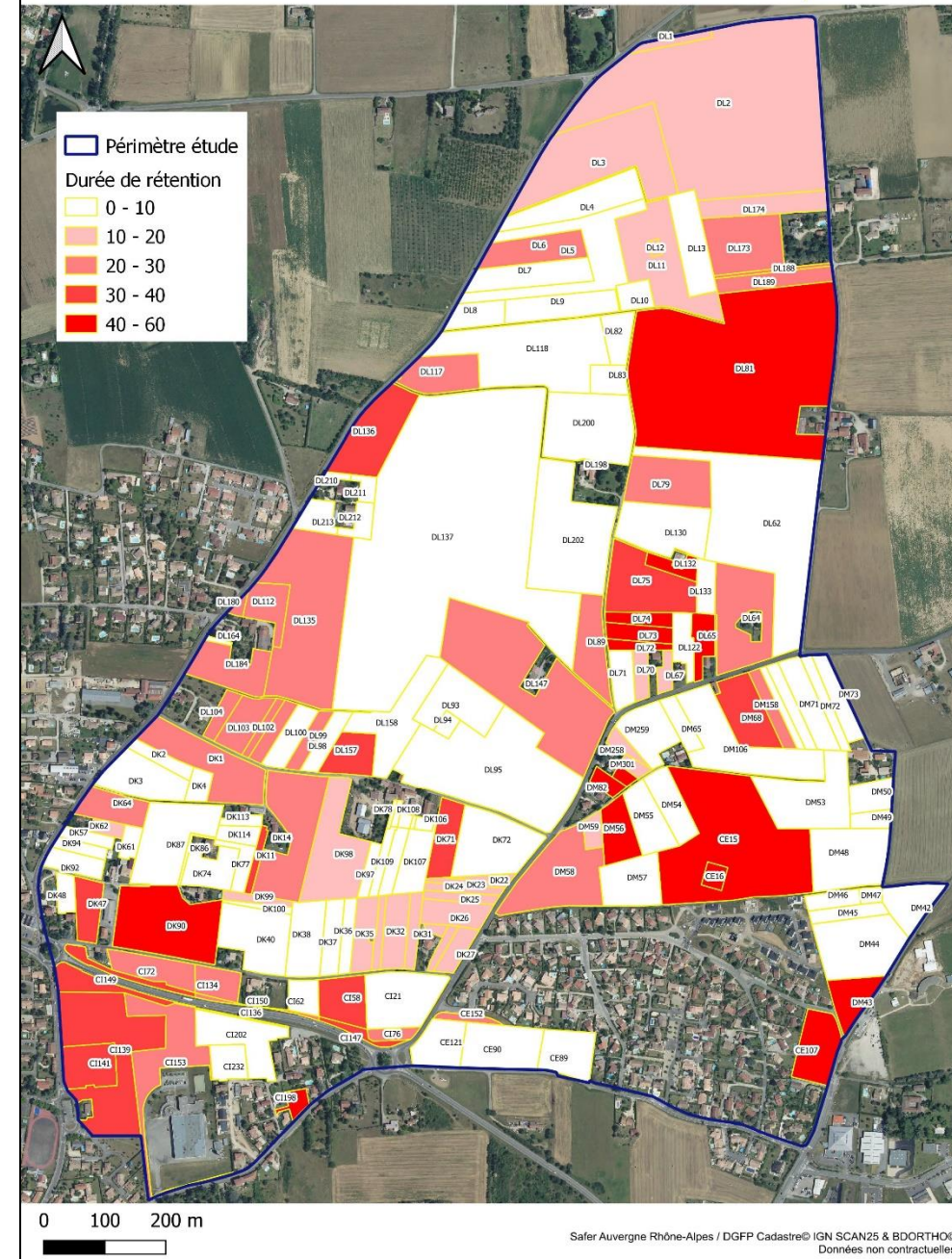
Répartition des parcelles selon les dernières mutations enregistrées au cadastre

Année de dernière mutation	Nbre parcelles	% parcelles	surface cadastrale (ha)	% surf cad
5 ans et moins	52	30%	28,85	22%
5-10 ans	33	19%	34,61	26%
10-20 ans	23	13%	15,33	12%
20-30 ans	33	19%	26,07	20%
30-40 ans	14	9%	8,98	7%
40-50 ans	13	8%	14,57	11%
> 50 ans	3	2%	2,55	2%
Total	171	100%	130,95	100%

- **19% des parcelles** pour lesquelles aucune mutation n'a été enregistrée **depuis plus de 30 ans (21% du périmètre)**
- **Pour 49% des parcelles** concernant **48 % de la surface**, des mutations ont été enregistrées **ces dix dernières années**

Délai de détention foncière

Commune de Romans-sur-Isère



Ce qu'il faut retenir de la structuration foncière



- **96 % du périmètre cadastré en terre ou vergers**
- **1 seul compte public** : commune de Romans-sur-Isère détient 10 hectare soit 8% de la surface
- **Morcellement moyen avec quasiment autant de « grands comptes » que de « petits comptes »**
- **Des « grands comptes de propriété »** repérés : 26/66 détiennent + de 1 hectare dont **7 détiennent 57,1 % des surfaces**
- **Des « petits comptes de propriété »** repérés : 20/66 détiennent – de 2500 m²
- Autant d'indivisions que de comptes unipersonnels avec des indivisions majoritairement composées de 2 indivisaires : **indivisions dite « simples »**
- **Propriétaires âgés** : 48 % des propriétaires ont plus de 70 ans et plus de 38% des comptes ont une moyenne d'âge de + de 70 ans.
- Les comptes de propriété ont **en majorité au moins un indivisaire domicilié sur Romans-sur-Isère ou sur une commune située sur le périmètre de VRA**
- **Le marché est relativement dynamique** avec des mutations foncières récentes



4

ANALYSE DE L'USAGE DU FONCIER ET DE L'OCCUPATION AGRICOLE

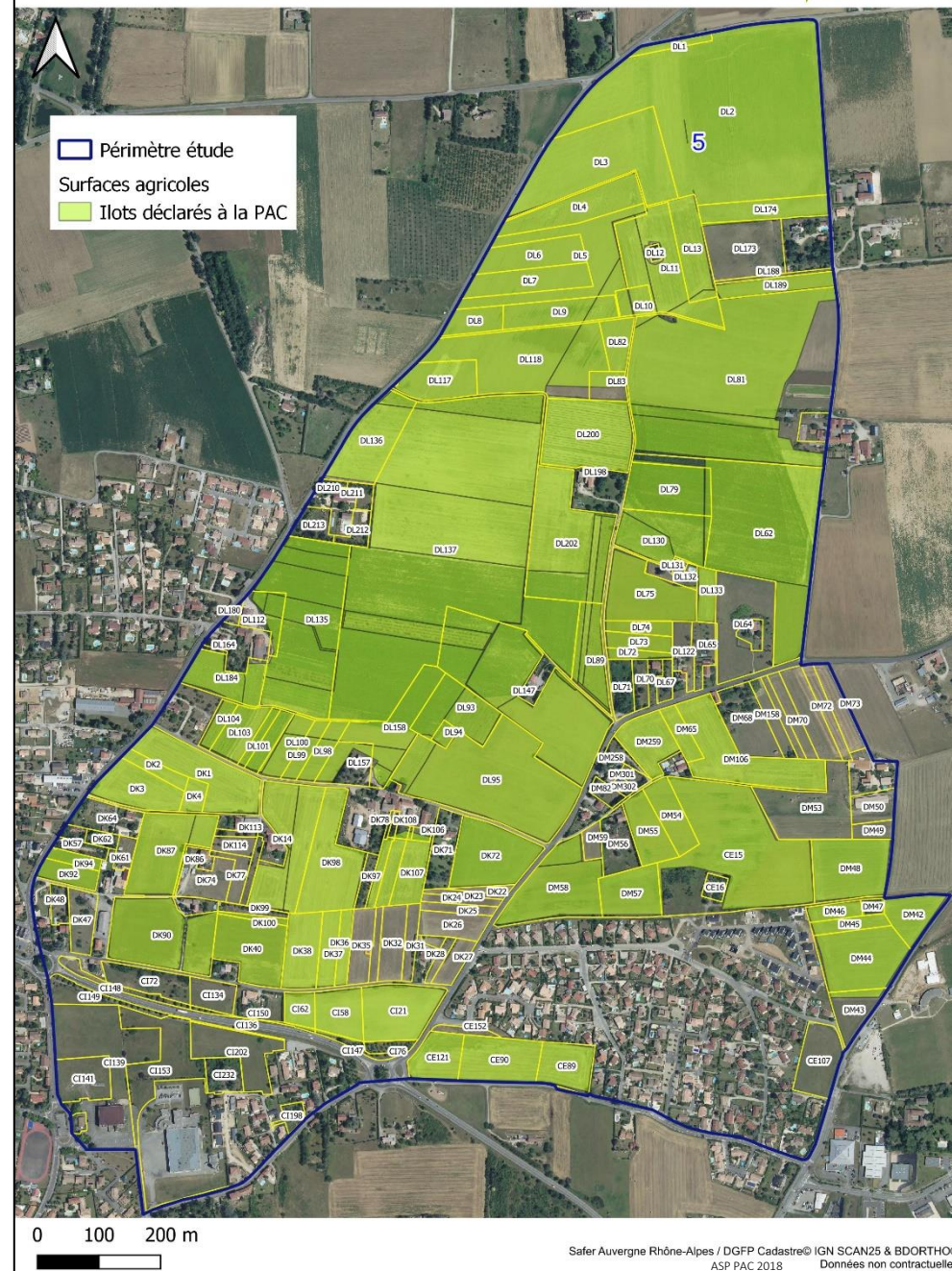
4.1 Données générales

Rappel : 131 ha - 171 parcelles
66 comptes de propriété

- **100 ha déclarés à la PAC** en 2018 et **12 ha exploités** mais non déclarés à la PAC (photo interprétation) **soit 85,50 % des surfaces du périmètre**
- **19 ha à priori sans usage agricole** soit 14,50% des surfaces du périmètre et qui concerne **16 comptes de propriété** (24 % des comptes)

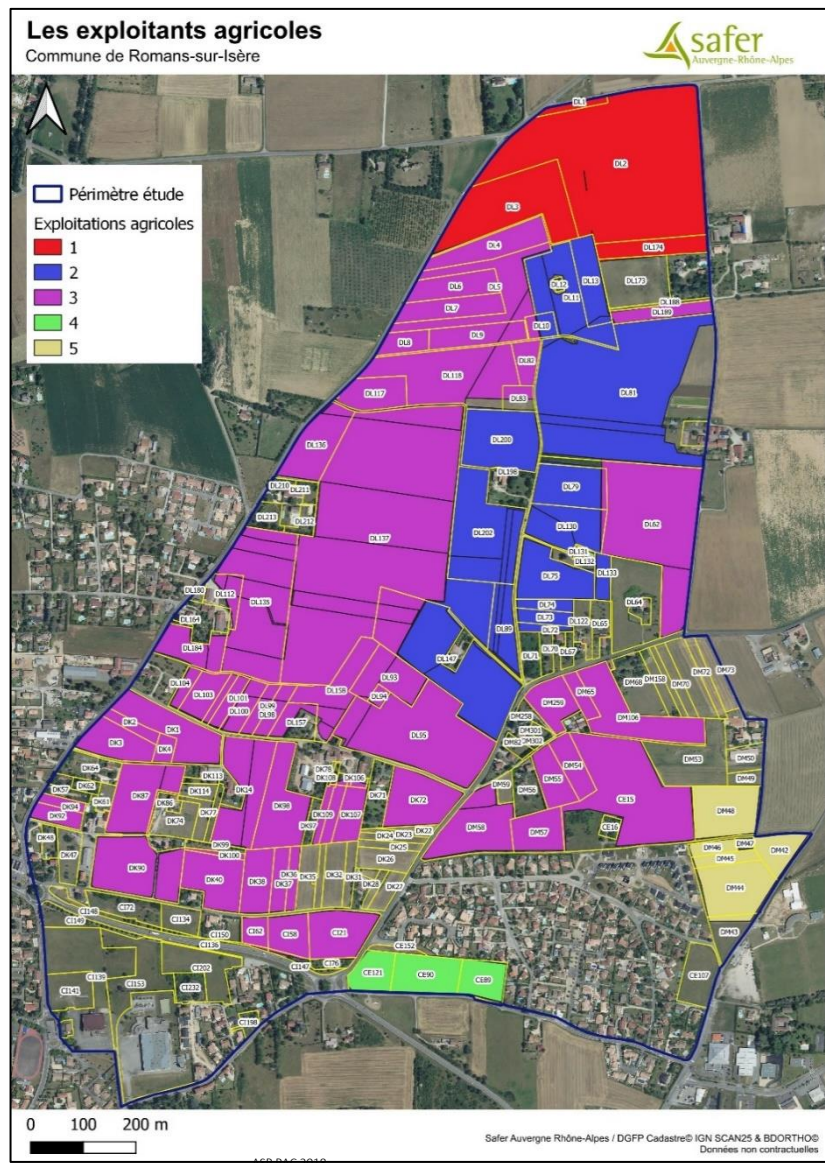
Ilots déclarés à la PAC

Commune de Romans-sur-Isère



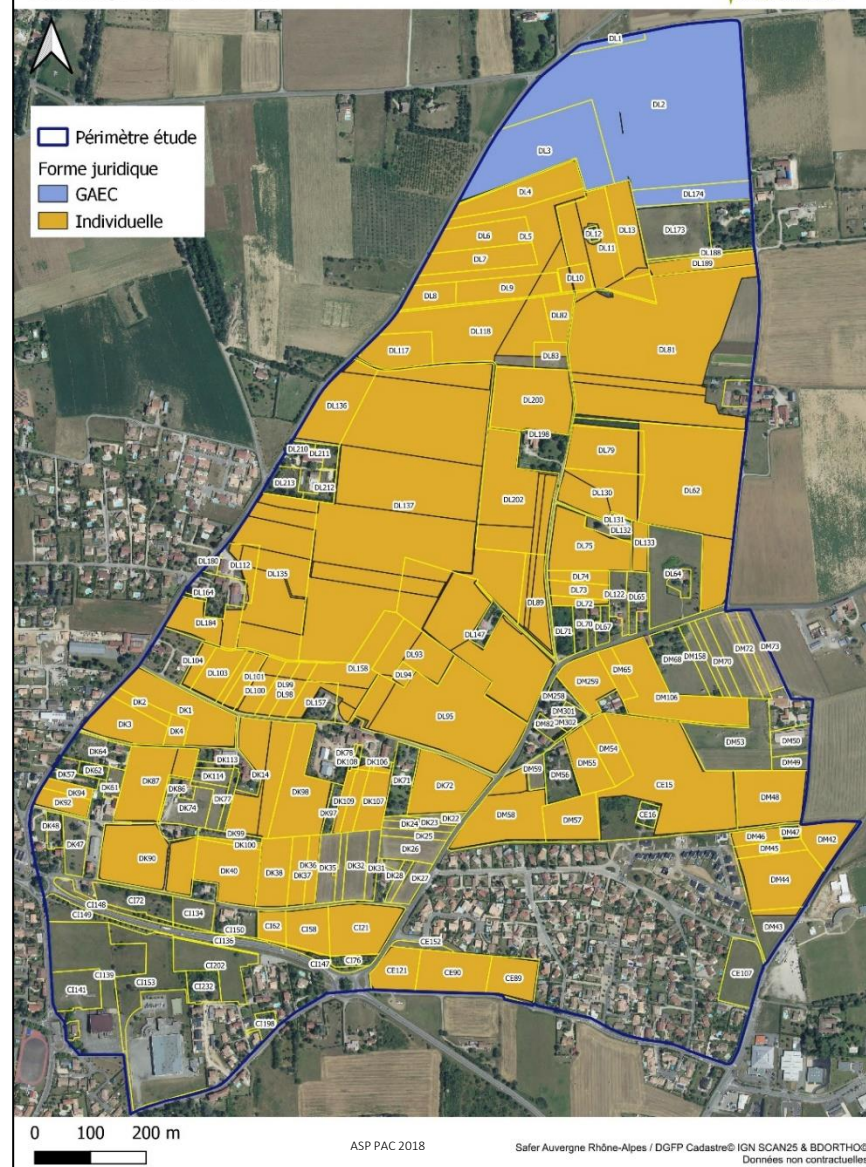
4.2 Typologie des exploitations

- 5 exploitations
- 1 GAEC
- 4 entreprises individuelles



Les exploitants agricoles : Forme juridique

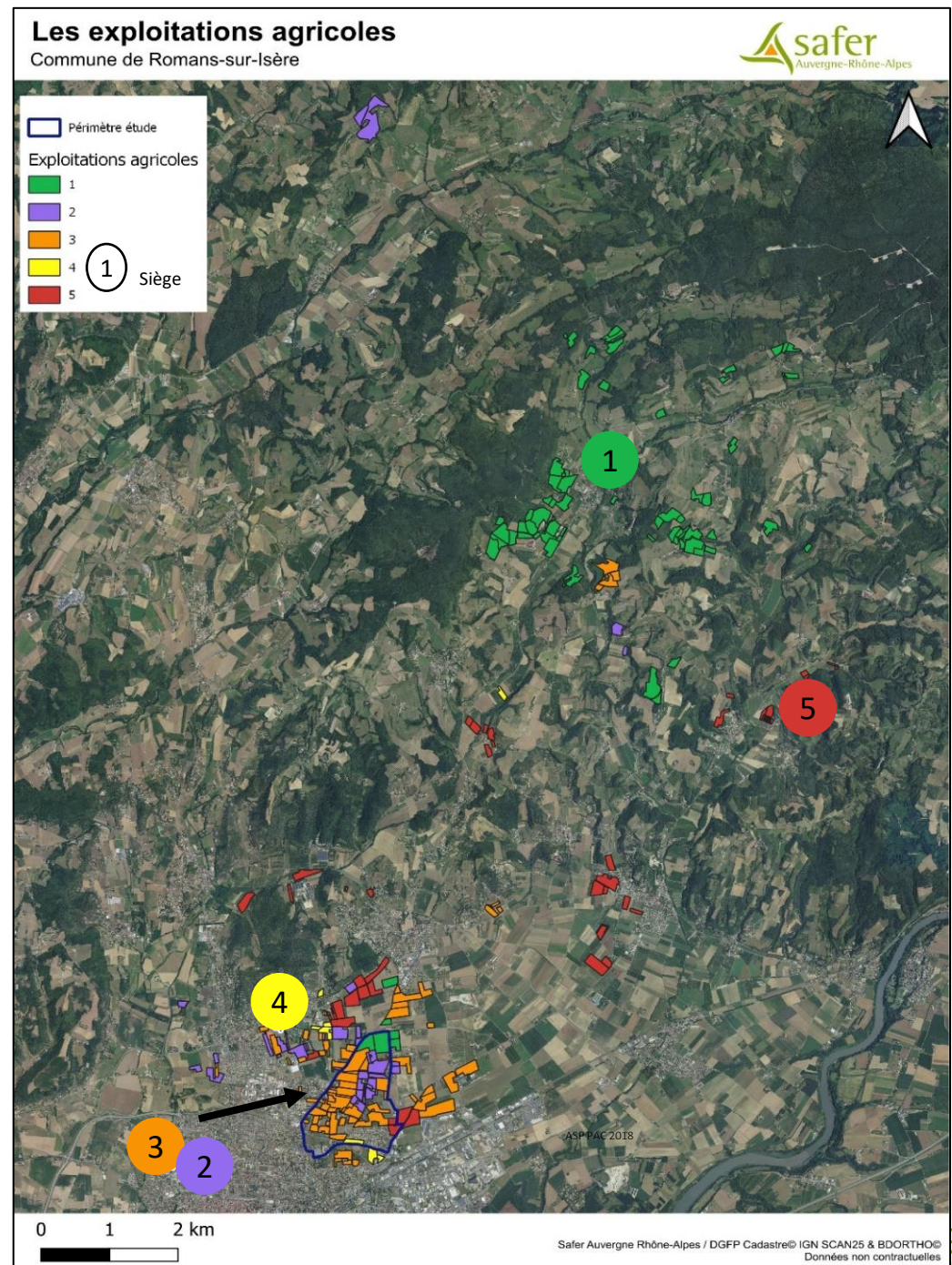
Commune de Romans-sur-Isère



4.2 Typologie des exploitations

- Des tailles d'exploitation diverses
- 3 sièges d'exploitation situés sur Romans-sur-Isère
- 1 « petite exploitation » de 11 ha SAU déclarée

Exploitation	Surfaces d'exploitation totale (déclarées à la PAC)
1	143 ha
2	65 ha
3	139 ha
4	11 ha
5	88 ha



4.3 Assolement et activités principales

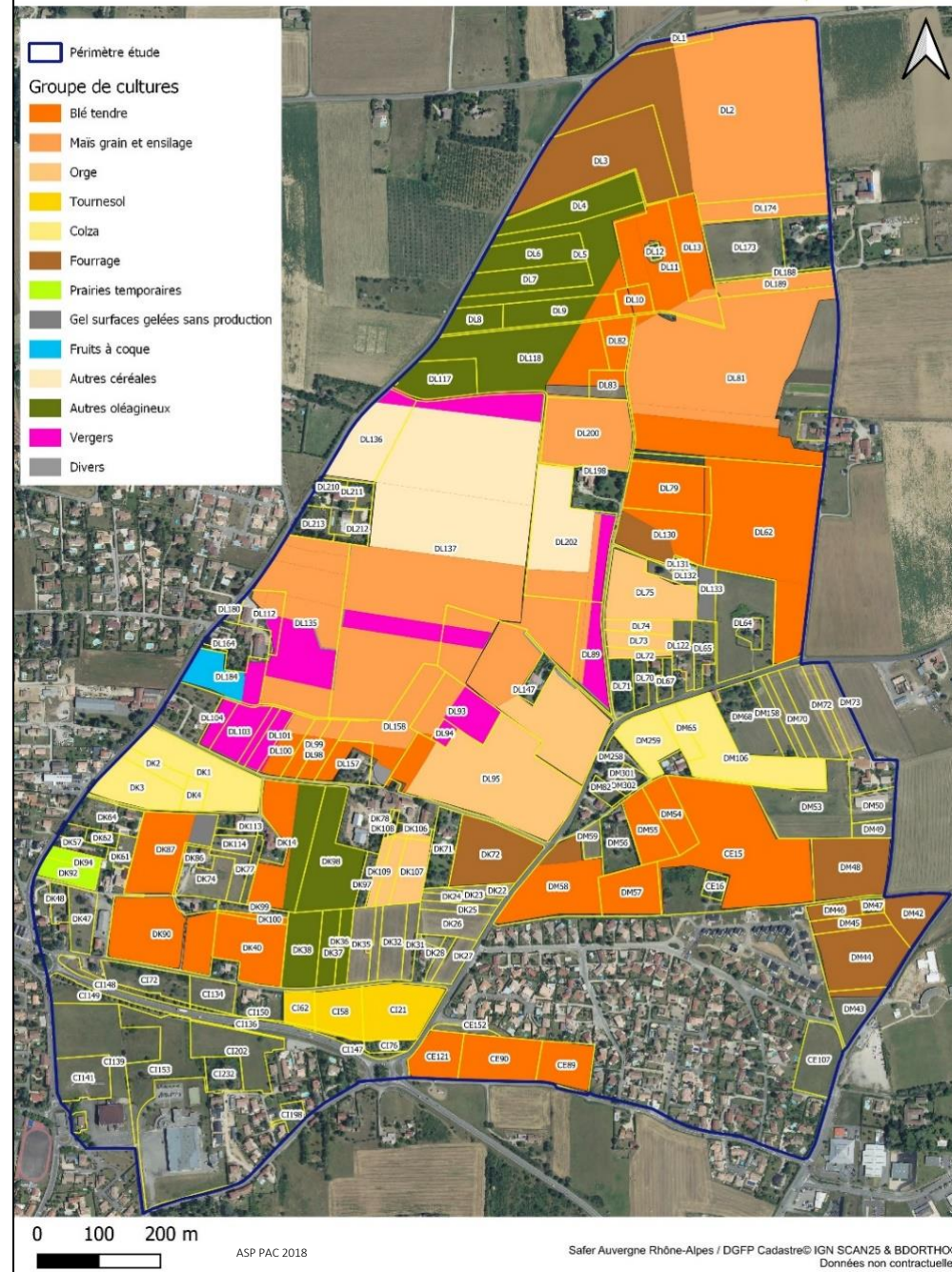
Répartition des surfaces par assolement

Culture	Surface (ha)	% de la surface exploitée
Grandes cultures	83 ha	83%
Fourrage	10 ha	10%
Fruits à coque	0,5 ha	0,5%
Prairie temporaires	0,5 ha	0,5%
Vergers	5 ha	5%
Gels/divers	0,7 ha	0,7%
TOTAL	100 ha	100%



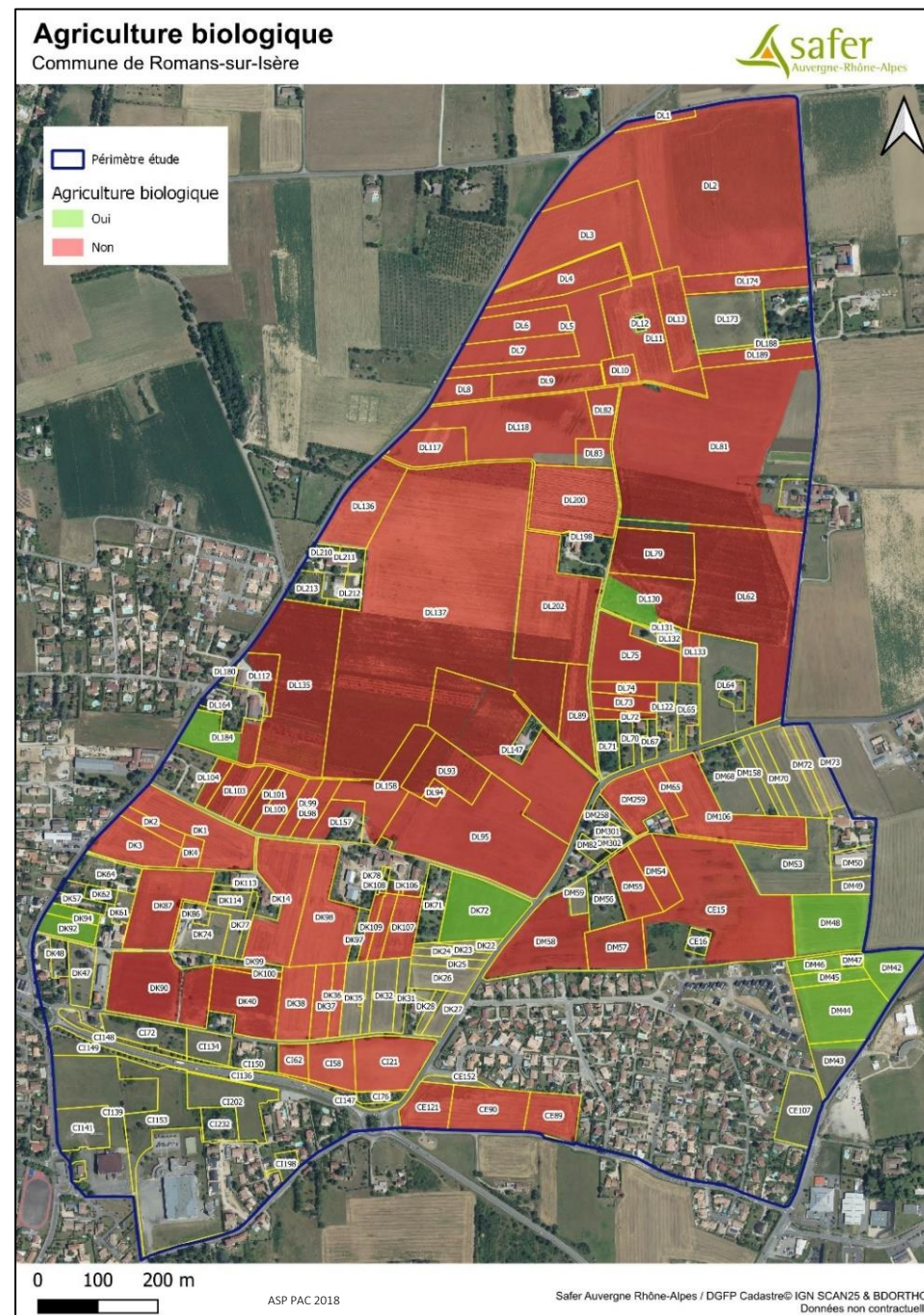
Les assolements

Commune de Romans-sur-Isère



4.4 Agriculture biologique

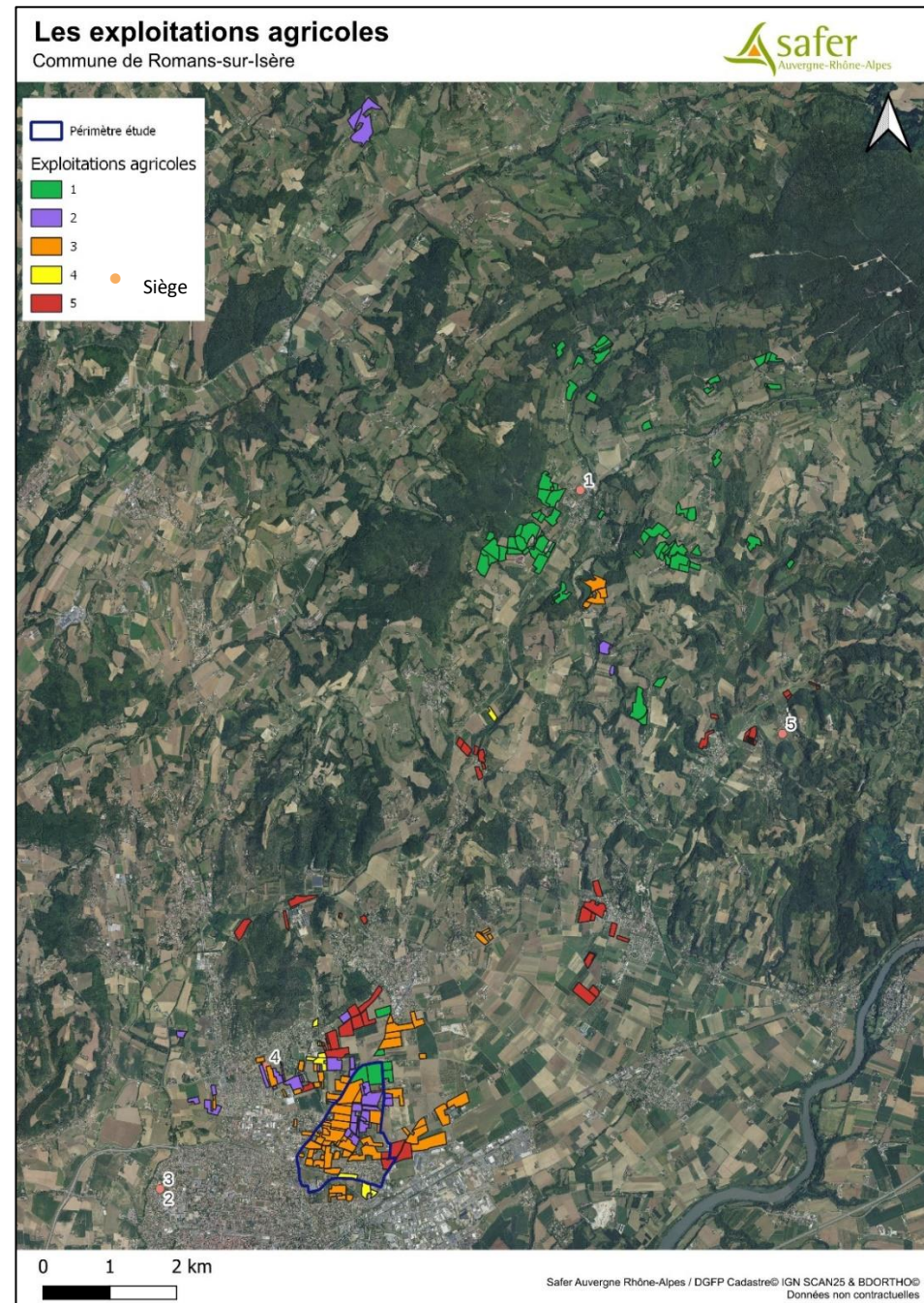
- 6 hectares en agriculture biologique ce qui représente 6% de la SAU
- Concerne 3 exploitations différentes
- Porte sur des cultures de fourrage, prairie et fruits à coque



4.5 Surface des exploitations concernée par le périmètre d'étude (SAU)

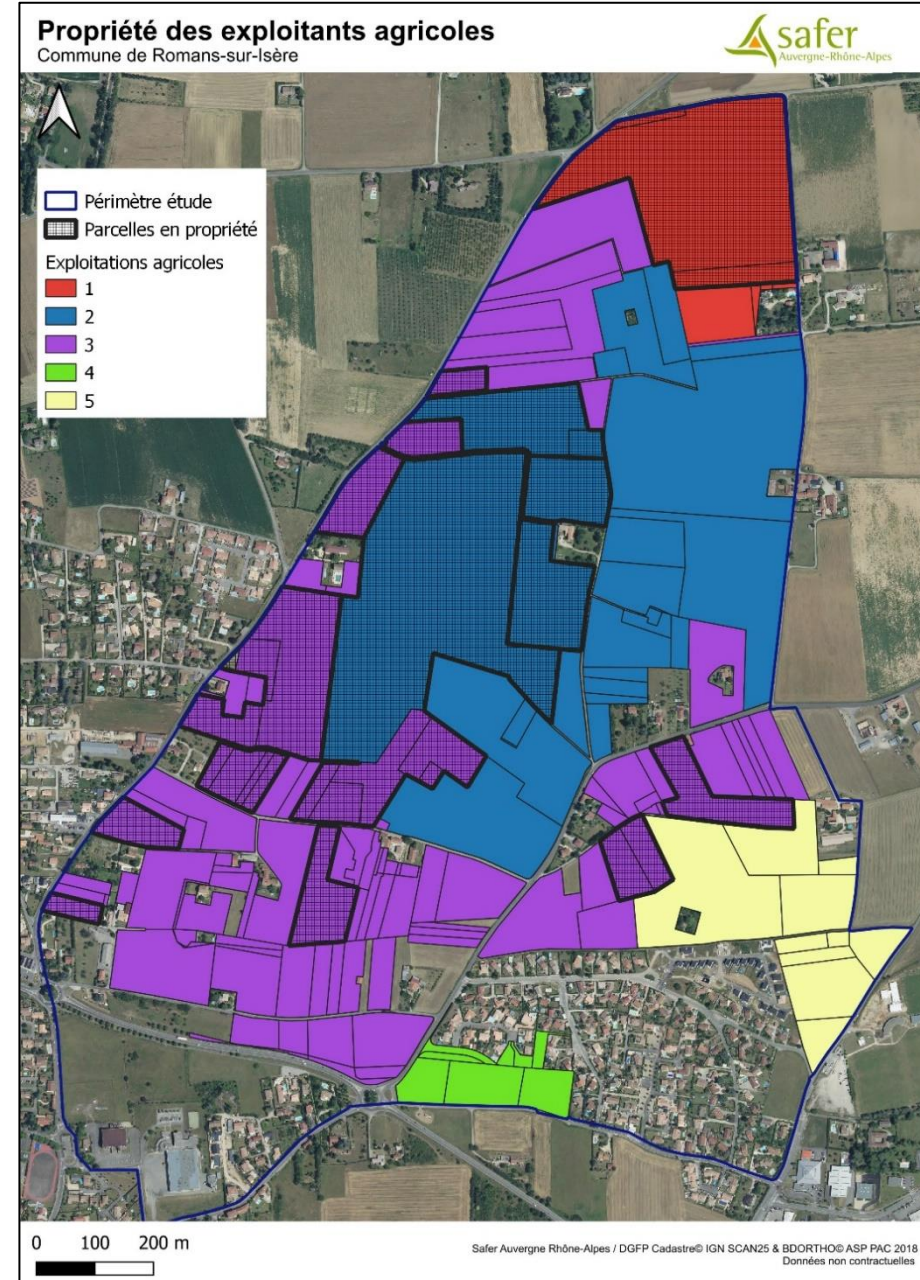
- **Proportion différente** en fonction des exploitations
- **2 exploitations concernées à plus de 30%** de leur SAU totale

Exploitation	Surface d'exploitation totale (déclarées à la PAC)	Surface déclarée zone d'étude	Impact
1	143 ha	11,5 ha	8%
2	65 ha	21 ha	32%
3	139 ha	62 ha	45%
4	11 ha	2 ha	18%
5	88 ha	3,5 ha	4%



4.6 Propriété des exploitations agricoles sur le périmètre d'étude

- **3/ 5 exploitants propriétaires sur le périmètre d'étude**
- **30/ 171 parcelles en propriété** des exploitants agricoles soit 17,5% des parcelles à enquêter
- **44/ 131 ha en propriété** des exploitants agricoles soit 33,6 % de la surface à enquêter



Ce qu'il faut retenir de l'usage du foncier



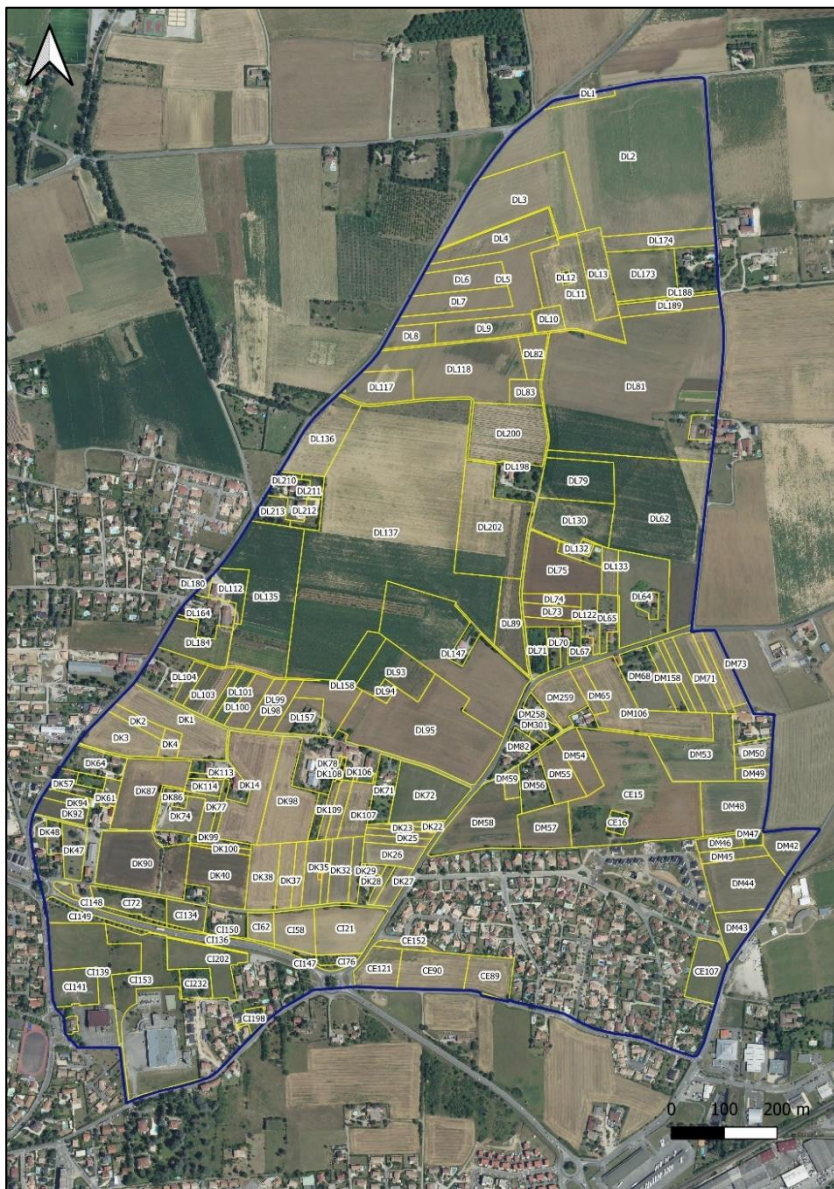
- Sur 96 % de surfaces cadastrées en terre ou vergers, **76% sont déclarées à la PAC 2018 et 85,50% semblent être exploitées**
- **5 exploitations concernées** (déclaration PAC 2018)
- **1 exploitation exploite 62% des surfaces** déclarée à la PAC sur le périmètre d'étude
- **2 exploitations fortement concernées** sur le périmètre d'étude (+ de 30% de la SAU)
- **Les grandes cultures prédominent** (83% des surfaces déclarées à la PAC)
- **Seulement 6 % des surfaces sont exploitées en agriculture biologique**
- **Aucune grande culture en agriculture biologique**
- **+ de 33 % du périmètre d'étude (131 ha) appartient aux exploitants concernés**
- **2/ 5 exploitants ne sont pas propriétaires sur le périmètre d'étude**

5

LANCEMENT DE LA PHASE D'ANIMATION FONCIÈRE

- Validation du périmètre d'étude
- Finalisation du discours et des attentes
- Identification des outils fonciers à mobiliser

5.1 Validation du périmètre d'étude




- Commune de Romans-sur-Isère (26)
- 171 parcelles
- 130,95 ha
- 66 comptes de propriété
- 113 ayants-droits


Exclusion :

- 45 parcelles supports de bâtis non agricoles et sans terrain d'agrément
- 2 zones urbanisées

Décisions :

- **Confirmation des deux exclusions proposées**
- **Lancement de l'animation foncière auprès des usagers seulement : les propriétaires de terrain sans déclaration PAC + les agriculteurs identifiés.**

 Contour du périmètre d'étude

 Limite cadastrale

5.2 Finalisation du discours et des attentes

- 1) **Quels enjeux / problématique ?** Pollution de l'eau potable
- 2) **Quel est l'état souhaité pour VRA ?** Résultats d'analyse conformes aux normes de potabilité ou inférieurs aux seuils = Objectif d'amélioration de la qualité de l'eau
- 3) **Quels discours / attentes pour les entretiens à venir ?**

3.1) Usage non agricole

Quel discours tenir et quelles propositions formuler auprès des propriétaires de parcelles non exploitées ?

- Informer sur contexte, enjeux et problématique
- Questionner sur les pratiques/ l'usage/ pourquoi ce n'est pas déclaré à la PAC ou pourquoi ce n'est pas cultivé ?
- Appréhender leur position quant à un changement/ évolution d'usage = mesurer l'acceptabilité de ces propriétaires quant à différents outils foncier à mobiliser.

3.2) Usage agricole

- Quel discours tenir auprès des exploitants ?
- ~~Quel discours tenir auprès des propriétaires ?~~
- Quelles propositions leur formuler ? Quelles cultures ? Quelles pratiques ? Quelles alternatives ?

Informer sur le contexte (la position de VRA sur le sujet, l'urgence et les outils qu'elle pourrait être amenée à utiliser si aucune amélioration s'opère).

Faire un état des lieux sur leur exploitation (fonctionnement, pratiques, perspectives ...) avec zoom sur les parcelles du périmètre et rétrospective sur 5 ans.

Informer : pas d'herbicide sur culture d'été ou pas de culture d'été

Leur demander les alternatives / les solutions qu'ils envisagent si la condition « O herbicide » n'est pas envisageable.



Planifier

(à l'échelle territoriale)

- SRADDET
- SCOT
- Zéro artificialisation net
- SDAGE
- PCAET
- ZSCN et ZSCS

Orienter

(sur un périmètre restreint)

- PIG
- PLU / PLUi
- Réserve naturelle
- AP Biotope ou Habitat
- ENS
- PAEN
- Natura 2000
- AAC
- ZAR (zone action renforcée)

Agir

(sur un périmètre restreint)

- Déclaration d'Utilité Publique
- DIG
- SAGE (plan d'action)
- SUP (périmètres de protection des captages d'eau)
- ZSCE (en complément des périmètres de protection)
- ZV nitrate (plan d'action)

Maîtriser l'usage

(d'une propriété/ parcelle)

- CPP (pâturage)
- Convention de gestion
- Bail Rural Environnemental
- Bail Emphytéotique
- ORE
- Servitude conventionnelle
- Mise en valeur terre inculte
- CMD terrain d'assiette
- Cahier des charges Safer
- MAEC
- PSE
- Charte Natura 2000

Maîtriser le foncier

(d'une propriété/ parcelle)

- AFAFE
- ECIR
- Acquisition (amiable/ expro)
- BVSM
- Echange

Outils complémentaires

(droits de préemption)

- DP Urbain
- DP Safer
- Droit préférence forestier
- DP PAEN
- DP ENS
- DP AAC

Légende

- Outil déjà mobilisé par VRA
- Outil à mobiliser
- Outil à exclure

Autres outils proposés :

- Veille foncière renforcée (cahier des charges Safer + droit de préemption Safer)

6

LE RÔLE DES SAFER ET LEURS OUTILS SPÉCIFIQUES

La Safer – opérateur foncier de l'espace rural

Son rôle : Accompagner le marché foncier de l'espace rural afin que chaque cession réponde au mieux aux attentes du territoire

Ses missions :

Dynamiser l'agriculture et la forêt

- favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et la transmission d'exploitations agricoles
- restructurer, consolider les exploitations agricoles et forestières en recherchant des performances économiques et environnementales

Accompagner le développement local

- Apporter des solutions foncières :
- aux projets économiques ou d'infrastructures des Collectivités territoriales
 - aux porteurs de projets

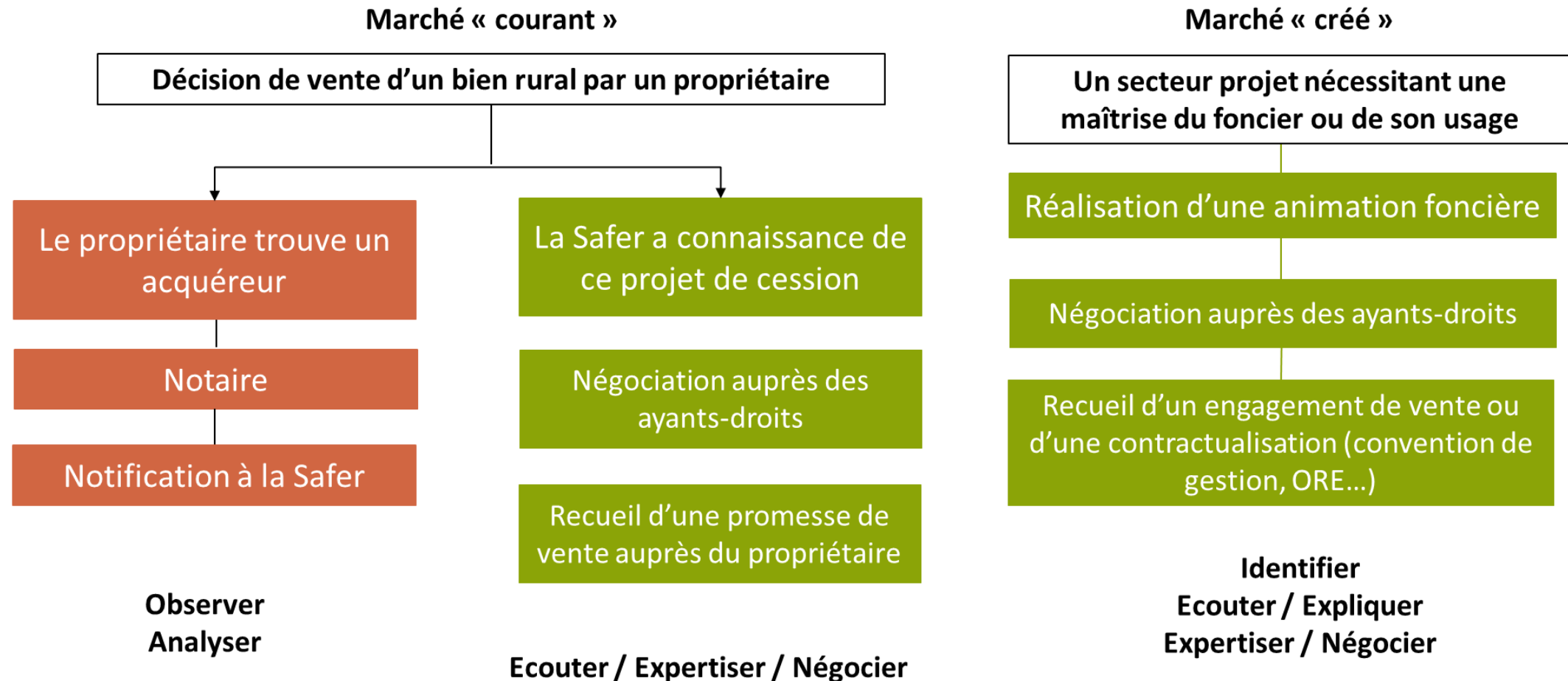
Participer à la protection de l'environnement

- préserver les paysages
- protéger les ressources naturelles (terres agricoles, zones humides, eau, biodiversité)
- lutter contre les risques naturels et les risques d'inondation

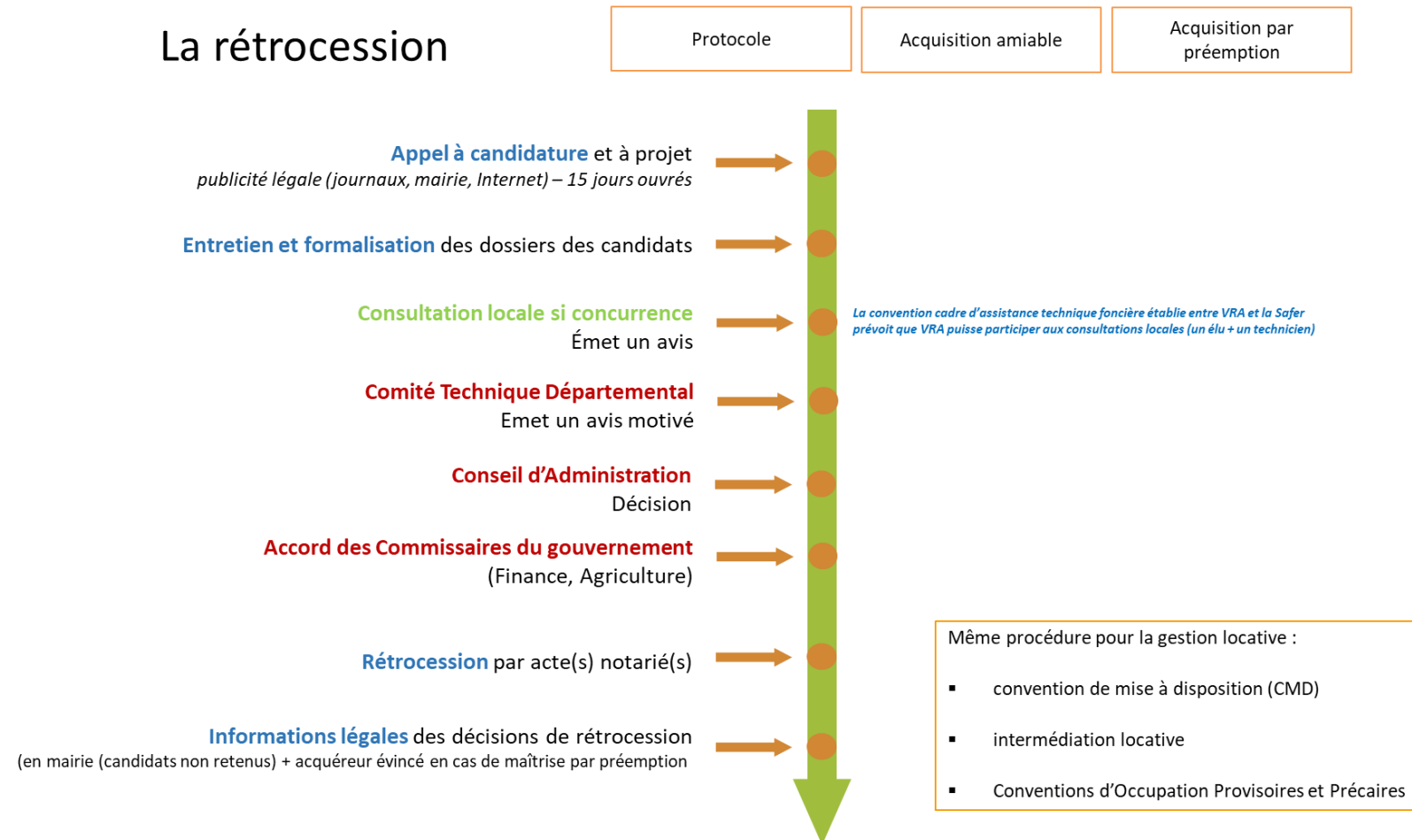
Assurer la transparence du marché foncier rural

- traiter toutes les informations de marché
- transmettre aux Collectivités les informations sur les mouvements fonciers
- proposer des indicateurs des dynamiques foncières à différentes échelles géographiques
- alerter les pouvoirs publics et leur fournir des indicateurs nationaux

Mobiliser du foncier



Maîtriser le devenir du foncier



La Safer – opérateur foncier de l'espace rural

Ses outils spécifiques :

- **Connaître le contexte foncier de son territoire**
 - *Veille foncière*
 - *Observation foncière*
- **Accompagner le marché foncier de l'espace rural**
 - *Droit de préemption Safer pour motif agricole et/ou environnemental*
 - *Cahier des charges Safer*
 - *Mise en stock Safer – Conventions d'Occupation Provisoires et Précaires*
- **Accompagner l'usage du foncier de l'espace rural**
 - *L'intermédiation locative*
 - *Les Conventions de Mise à Disposition*

MERCI POUR
VOTRE ATTENTION